

LA CLEF  
DU CABINET  
DES PRINCES  
DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique  
sur les matières du tems.

*Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature*

M A R S 1760.



A LUXEMBOURG,

Chez l'Héritière d'ANDRÉ CHEVALIER, vivant  
Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine.

---

M. DCC. LX.

*Avec Privilège de Sa Majesté Impériale &  
Approbation du Commissaire Examinateur.*

## AVIS AU PUBLIC:

**C**E Journal paroitra, comme de coutume, régulièrement au commencement de chaque mois. On ne négligera également rien pour continuer à le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il sera possible. Pour cela on invite les Savans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. Ils sont priés d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) à l'Héritière de feu le Sr. Chevalier, qui a seul le fond de cet Ouvrage mensal depuis son origine, & le vend complet & par mois séparés.

On trouve aussi chez la même Héritière, outre ses impressions; un grand assortiment de Livres de tous Pays. Elle débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques & Littéraires, entre autres; Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Père Nicéron, Barnabite, à présent 44 vol.: Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24 volumes en 42 parties, & continué: Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18 vol.: & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Savans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12 Tomes 27 parties in 8<sup>o</sup> nouv. édit. revûe par Mr. de Casumat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux: ladite Héritière le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à présent 34 tomes en deux parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique, à présent 45 volumes.

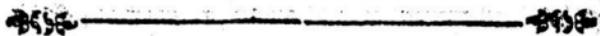


# LA CLEF DU CABINET

D E S

PRINCES DE L'EUROPE, &c.

M A R S 1760.



ARTICLE PREMIER.

*Contenant quelques nouvelles Littéraires.*

I. **P**our Littérature de ce mois nous faisons usage d'un précis d'Histoire qui a pour titre *Introduction à l'Histoire moderne générale & politique de l'Univers, où l'on voit l'origine, les révolutions, & la situation présente des différens Etats de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique & de l'Amérique.* Commencée par le Baron de Pufendorff, augmentée par Mr. Bruzen de la Martinière; nouvelle édition, revue, considérablement augmentée, corrigée sur les meilleurs Auteurs, & continuée jusqu'en 1750. Par Mr. de Grace. 8. Vol. in-4°. Paris &c. 1753 & suivie jusqu'en 1759. Voici comme ce précis est donné.

Il n'est pas permis d'ignorer que le Baron de Pufendorff n'entreprit son *Introduction à l'Histoire de l'Univers*, que comme un Ouvrage qui devoit être le complément de son *Traité du Droit de la Nature & des Gens.* Ce *Traité*

est une profonde théorie, dont les principes, méthodiquement enchaînés, forment, en quelque sorte, le Code de toutes les Nations. Afin de juger de l'usage qu'on en doit faire, & des avantages qu'on en peut attendre, il étoit à propos de sonder les intérêts & les ressorts généraux & particuliers qui remuent les différens Peuples du monde. Il falloit connoître l'influence qu'ont eüe & qu'ont encore sur leur Gouvernement, les principes du Droit Naturel. Il semble qu'à cet égard les vuides qui restent dans le Traité de Pufendorff, pourroient se remplir à moins de frais, & qu'au-lieu d'une *Introduction à l'Histoire de l'Univers*, il eût suffi de nous donner des Discours Politiques sur l'Histoire de chaque Peuple; d'y suivre le progrès de leur constitution, les révolutions de leur Gouvernement, la nature & le développement des caractères nationaux, les variations arrivées dans les Mœurs, dans les Usages, dans la Religion, & de terminer chaque Discours par un tableau des idées & des prétentions, des moyens & des facultés, des Loix & des Coûtumes, des Traités & des Alliances qui font la force ou la foiblesse actuelle de chaque Nation.

Cependant la vogue qu'eut dès sa naissance l'*Introduction* de Pufendorff, fut très-grande : la réputation de l'Auteur, plus que l'Ouvrage même, entraîna la faveur du Public. La Traduction Française que le Sr. Roussel en donna sur une Version Latine, ne laissa pas d'être favorablement accueillië, malgré les fautes qui en défiguroient le sens & le style. En 1721, Mr. Bruzen de la Martinière en publia une édition où il eut soia de corriger la plupart de

ges fautes. En 1731 il en fit encore une autre édition plus ample & plus correcte que les précédentes : elle est en neuf Volumes *in-douze*. Il ne se contenta pas d'y faire des Additions considérables, & de conduire l'Ouvrage jusqu'au tems où cette édition fut publiée ; il réforma bien des endroits où Pufendorff se livroit trop à l'esprit de parti & de Nation. Ce Jurisconsulte n'étoit rien moins qu'un Ecrivain impartial. Il étoit fort prévenu contre quelques Puissances étrangères, & sur-tout contre la France. D'ailleurs c'étoit un Protestant très-sensible aux intérêts de sa Secte : il se permettoit aisément des digressions théologiques ; & il affectoit le style des Controverses comme s'il eût été aussi versé dans ce genre que dans le Droit public. Son Introduction porte l'empreinte de tous ces préjugés : loin de les faire disparaître, son premier Traducteur François s'étoit fait un mérite de les fortifier. Plus zélé pour la vérité & pour la justice, plus jaloux de la gloire de son original, Mr. de la Martinière a effacé du Texte plusieurs de ces taches, il a placé vis-à-vis de quelques autres des Notes qui en corrigent le venin.

Mr. de Grace a beaucoup enchéri sur le travail de ce dernier Editeur. L'Introduction de Pufendorff sort de ses mains, continuée jusqu'à l'année 1750 : les autres corrections & additions sont encore plus considérables que la continuation ; puisque le tout forme un Ouvrage en huit Tomes *in quarto* dont chacun contient plus de huit cens pages. Les préjugés de Nation, les intérêts de parti qui avoient tant influé dans la première composition, ont disparu sous la plume de Mr. de Grace : à peine en avons-

nous trouvé le moindre germe en parcourant les huit Volumes, dont nous allons donner une légère Notice. Ainsi le Baron de Pufendorff est peut être le seul Historien célèbre dont les Continuateurs ayent amélioré le fond, rectifié la forme, & augmenté le prix. Du côté des ornemens, il ne manque rien à cette édition : les Fleurons, les Vignettes, les Culs de-lampe sont d'un très-bon goût. On n'a rien épargné pour la beauté des caractères & pour la bonté du papier. Il seroit à souhaiter que la correction Typographique fût plus parfaite. Les fautes qu'on y rencontre, ne tombent pas seulement sur les dates & sur les mots ; elles influent quelquefois sur la construction des phrases, dont quelques-unes, indépendamment de ce défaut, pourroient aussi être plus chariées & plus régulières, quoiqu'en général le style de l'Auteur ait la clarté & la simplicité qui conviennent à ces sortes d'Abrégés. Du reste, il nous paroît que Mr. de Grace a rempli fidèlement ce qu'il promet dans le titre de cette édition.

Suivant la méthode de Pufendorff, on parle ici de chaque Peuple en particulier : ces morceaux d'Histoire ne s'accordent pas toujours entre-eux ; & de-là résultent des contradictions assez remarquables dans cette édition. Elles se trouvent en bien plus grand nombre dans l'Ouvrage de Pufendorff : il les excuse, en disant qu'elles sont inévitables, quand les Ecrivains de chaque pays sont les guides qu'on prend pour en écrire l'Histoire. Ils sont naturellement portés à flatter & à ménager leur Nation, & par conséquent à en adoucir les torts, & à en exagérer les avantages. De-là vient que les Historiens de Nations ennemies s'accordent rarement  
dans

dans le récit des mêmes faits, & qu'ils y mêlent souvent des circonstances différentes & très-oppoſées.

Dans ſon Diſcours préliminaire ſur les anciennes Monarchies, & particulièrement ſur l'Empire Romain, Pufendorff prétend que la Religion des Romains *ne tendoit qu'à l'avantage de l'Etat, & qu'elle n'avoit point en vûe le ſalut des ames, & l'état de l'homme après cette vie.* Cet Ecrivain ne devoit pas ignorer que l'immortalité des ames étoit un dogme reçu parmi les Romains; il eſt donc ſurprenant qu'il les ait crus ſi indifférens ſur l'état des hommes après cette vie. D'ailleurs, ſans la perſuaſion de l'immortalité des ames, il n'y a aucune Religion qui ne devienne un vain fantôme, dont la Patrie, non plus que la vertu, ne ſauroit attendre aucun ſervice. Il n'en eſt pas moins certain que chez bien des Romains l'amour de la Patrie étoit plus viſ que le zèle de la Religion; mais cela ne venoit que de ce que les Romains profeſſoient une Religion dont les idées n'étoient pas aſſez ſaines, aſſez fondées & aſſez raisonnables pour ſatisfaire & intéreſſer tous les ordres d'une Nation ſi éclairée. Rome lioit ſa Religion au bien public en ſuppoſant dans ſes Dieux une Providence : mais ce dogme étoit très-défiguré, ſur tout par les ſuperſtitious dont les Augures repaiſſoient la crédulité populaire. Cependant il reſtoit encore aſſez de traces d'une vérité ſi capitale pour diriger les Citoyens dans les devoirs eſſentiels de la Religion & de l'humanité.

Le premier Tome de cette Introduction ne contient que deux Chapitres, dont l'un comprend l'Histoire d'Eſpagne & de Portugal, l'autre

l'autre l'Histoire de France. Mr. de Grace adopta la pensée de Varillas, qui, après avoir peint le caractère de Ferdinand le Catholique, ajoute : *C'est à ce Prince qu'on doit attribuer le premier & souverain usage de la Politique moderne.* C'est dire beaucoup ; cependant ces termes si énergiques ne présentent au commun des Lecteurs qu'un sens vague & confus : pour le fixer, il faut réfléchir sur l'Histoire & sur les révolutions du siècle, où regna Ferdinand. Après son mariage avec Isabelle & la réunion des Royaumes de Castille & d'Arragon, après l'expulsion des Maures par les armes des Rois Catholiques, l'Espagne cessa d'être un théâtre de troubles & de guerres éternelles, qui s'allumoient sans cesse entre tant de Monarques voisins, rivaux & ennemis. Le génie Espagnol, qui naturellement aime les armes, étoit d'autant plus guerrier que, dans le sein même de l'Espagne, il avoit toujours trouvé les occasions de se signaler. Mais trop occupés chez eux, les Espagnols ne pouvoient guères songer à inquiéter l'Etranger. Si Ferdinand n'eut point fourni d'aliment à cette bravoure nationale, elle eût pû devenir funeste à la tranquillité de son règne. Indépendamment de l'Amérique, qui ouvrit alors un vaste champ de conquêtes, Ferdinand entreprit d'étendre aussi sa puissance en Afrique & en Italie. Le progrès de ses armes le fit soupçonner d'aspirer à la Monarchie universelle. Une partie de l'Europe se liguait contre un Prince qui sembloit devoir tout envahir & tout subjuguier. D'autres Etats crurent qu'il y avoit plus à gagner pour eux en s'associant avec l'Espagne, qui leur offroit de meilleures conditions qu'ils n'en pouvoient attendre en se liguant

liguant avec ses ennemis; car Ferdinand savoit avancer ses affaires aussi-bien par la voye de la négociation que par celle des armes. De-là, dans l'Europe, ces sistèmes de Traités & d'Alliances, de balance & d'équilibre, qui font la base de la Politique moderne. L'ascendant de la puissance Espagnole en fit donc naître la nécessité, & Ferdinand fut s'en servir pour augmenter sa grandeur.

Dans l'Histoire de France, Mr. de Grace embrasse & soutient l'opinion de Mr. Freret, qui prétend que, long-tems avant le regne de Clovis, les Francs avoient fait des établissemens dans les Gaules, & par conséquent ne s'étoient pas bornés à de simples excursions. La France est de tous les Etats de l'Europe celui où il est arrivé le moins de révolutions, parce que c'est le Royaume dont la constitution s'est le plus promptement attachée à la forme d'une vraie Monarchie, & à un ordre de succession le plus régulier, le plus naturel & le plus invariable. La puissance des grands Vassaux fit long tems la foiblesse du Monarque & le malheur de son peuple victime de leurs révoltes, de leurs querelles & de leurs passions. L'abaissement de leur puissance réunit enfin au sceptre toutes les forces de la Nation, dont le partage, source de tant de rivalités & d'inimitiés, avoit été si souvent funeste au corps de l'Etat. Le Trône étant devenu, de fait comme de droit, le centre de la puissance & de l'autorité, la Monarchie devint plus forte & plus tranquille, & les peuples plus libres & plus heureux. Voilà l'avantage de la France sur tous les autres Etats de l'Europe: son Histoire le constate, on ne sauroit la lire & l'approfondir sans en tirer ce résultat

résultat, qui nous fait remonter à l'origine réfléchie & raisonnée de ce penchant naturel, qui attache les François à leurs Rois. C'est aussi là le gage légitime de cette fidélité, qui fait la sûreté de leurs Souverains, & la gloire de leur Nation. Ces précieux principes n'ont jamais, parmi eux, souffert aucune altération durable; les éclipses qui en ont quelquefois obscurci la lumière, ont toujours été très-rares & très-passagères.

Outre l'Histoire de la Lorraine, dans le premier Chapitre, le Tome second contient, dans six autres, l'Histoire de tous les Royaumes, de tous les Duchés & de toutes les Républiques d'Italie. A force d'étendre son Empire, Rome enfin n'eut plus d'ennemi qui pût nourrir & exercer sa valeur. Ses mœurs austères, qui avoient fait la force de ses armes, dégénérèrent dans le sein des richesses dont elle avoit dépeupillé l'univers. Le luxe & la mollesse éteignirent les nobles sentimens de ses vertueux Républicains, & enfanterent des besoins inconnus aux anciens Romains. Les Provinces de l'Empire furent plus horriblement ravagées par leurs Gouverneurs, qu'elles ne l'avoient été par leurs Conquérans. Ces Gouverneurs avides transportoient à Rome l'or qu'ils enlevoient aux Provinces, & le prodiguoient en débauches. Sous les Empereurs, le Romain devenu Courtisan cessa d'être Citoyen. N'étant plus que le siège des Beaux-Arts & des mauvaises mœurs, l'Italie offroit aux Barbares du Septentrion une proie trop riche & trop facile pour ne pas tenter leur avidité féroce & intrépide. Sur les débris de l'Empire Romain qu'ils avoient détruit par leurs brigandages, ces Barbares fonderent  
de

de nouveaux Royaumes. Délivrée enfin de ces tyrans passagers, l'Italie se divisa en plusieurs Etats, dont on doit, dans le Volume que nous parcourons, reconnoître l'origine, étudier les Loix, découvrir les intérêts, & mesurer les forces. On y verra les François, les Espagnols & les Allemands se disputer le Milanez, les Royaumes de Naples, de Sicile, &c. & arroser de leur sang ces Etats qui étoient l'objet malheureux de leur ambition. On y verra les Florentins, les Genoïs & les Venitiens sacrifier à leurs rivalités le repos, la vie & le bonheur de leurs sujets. Le commerce eût enrichi tous ces Etats, s'il n'eût pas allumé entre-eux des haines nationales, dont la fureur étoit encore plus impétueuse que leur cupidité n'étoit insatiable. Ils consumèrent long-tems les uns contre les autres, des forces dont la perte ne tourna qu'au profit de l'étranger.

Pour rendre la lecture de cette Introduction plus utile & plus rélative au but qui en fit naître l'idée à Pufendorff, il faut s'appliquer surtout à connoître à fond le Gouvernement de chaque Etat, en saisir l'esprit & en observer les défauts & les vices. Nous trouvons un modèle de ces observations dans une Note où Mr. de Grace expose les réflexions de Machiavel sur les troubles qui s'éleverent si souvent à Florence entre la Noblesse & le peuple. Le malheur de cette Ville étoit que ces disputes se terminoient toujours par les armes, & par la mort ou l'exil de plusieurs Citoyens : elles aboutirent enfin à mettre le peuple au niveau des Nobles. Le peuple, quand il peut s'unir & s'entendre, forme toujours le parti le plus fort. A Florence, il ne cherchoit qu'à exclure les Nobles

bles de toutes les charges : ainsi ses prétentions, étant toujours injurieuses à la Noblesse, la rendoient d'autant plus opiniâtre à la défense, qu'elle en étoit plus vivement blessée. Le parti victorieux, quand il étoit rassasié de sang & de proscriptions, faisoit des loix, non pour ramener l'ordre public, mais pour affermir sa supériorité. Quand le peuple l'emportoit, la Noblesse renonçoit à ses titres, afin de parvenir aux emplois. Quand elle prévaloit à son tour, le peuple restoit asservi & écrasé. Quand il reprenoit le dessus, la Noblesse se confondoit bientôt avec lui pour aspirer aux charges, & par conséquent se dégradoit & s'avilissoit. Dans l'ancienne Rome, au contraire, il ne résultoit guères des troubles intérieurs que de bonnes loix qui rétablissoient le calme; & si le Sénat étoit quelquefois humilié par le peuple, jamais il n'étoit avili. Le peuple lui-même toujours Citoyen, après ses avantages, devenoit plus noble & n'étoit plus insolent : de sorte qu'à Rome le Patricien vaincu, ne cessoit jamais d'être Patricien; & le Plébéien vainqueur n'aspiroit qu'à devenir Patricien. La rivalité qui regnoit entre ces deux Ordres, ne se déployoit donc que sous le voile d'une ardente émulation pour le bien public. Pour le procurer, l'un étoit jaloux de sa supériorité, & l'autre ne visoit à l'égalité que pour y contribuer davantage. Florence fut plus fortunée que Rome : la famille des Médicis lui donna des Chefs, qui firent sa gloire & son bonheur. Dans ses Empereurs, Rome eut souvent des Princes odieux ou foibles, qui ne savoient ni honorer, ni défendre leur Trône.

Il y auroit bien de semblables réflexions à  
faire

*des Princes &c. Mars 1760. 165*

faire sur l'Histoire de Venise & de Gènes ; sur leurs rivalités réciproques , sur leurs guerres sanglantes & funestes , & sur les factions qui déchirerent le sein de ces deux Républiques. En parlant des démêlés qui , au commencement du dix-septième siècle , s'éleverent entre Paul V. & la République de Venise , Mr. de Grace dit que *cette querelle occasionna divers écrits , & que les plus célèbres furent ceux du fameux Gerson & de Fra-Paolo*. Le fameux Gerson étant mort avant le milieu du quinzième siècle ne pouvoit pas écrire sur une dispute qui ne s'éleva qu'au commencement du dix-septième. Ce qu'il y a de vrai , c'est que , dans cette contestation , Fra-Paolo se prévalut de l'autorité de Gerson , qu'il traduisit en Italien le Traité de ce Docteur sur la validité des excommunications , & qu'il le publia accompagné d'un Commentaire de sa façon.

*On parlera des Volumes suivans en d'autres Journaux.*

II. Voici des Vers qui pourront amuser pour un moment nos Lecteurs dans les circonstances de l'invitation faite en France de porter les vaiselles d'argent à la Monoye. Nous les avons depuis la fin de l'année dernière ; mais la place ne nous a pas permis de les donner plutôt.

*Épître de Mr. l'Abbé de Saulx Chanoine de la Cathédrale & de l'Université de Reims , à Mr. l'Abbé Carrelet de Profay , Doyen de la Cathédrale de Soissons , sur l'envoy de sa vaiselle à la Monoye de Reims.*

**D**E ton zèle patriotique ,  
Abbé , sincère admirateur ,  
Je viens pour éclairer mon cœur ,  
Consulter ton ame héroïque.

Dois-je en vertueux Citoyen  
Porter, émule de ta joye,  
Dans les creusets de la Monnoye  
Le plus éclatant de mon bien ?  
Où veux-je d'une main cruelle  
Dans la terre aller l'enfouir,  
Me résoudre à ne plus joür  
Du spectacle de ma vaisselle ?

Tous mes doutes sont résolus ;  
Et c'est Louïs qui me décide.  
Son exemple me sert de guide ;  
Mes plats, vous deviendrez écus.

Glorieuse métamorphose !  
Sur vous on gravera mon Roi ;  
Et cette empreinte, selon moi,  
Vaut l'honneur d'une apotheose.  
Allez, volez, faites-vous voir  
Sous cette figure nouvelle,  
Et soyez le signe du zèle  
Que tout bon François doit avoir.

D'une inutile argenterie  
Puis-je en paix contempler l'éclat,  
Quand la voix forte de l'Etat  
La demande pour la Patrie ?  
Et quand d'intrépides guerriers  
Bravent la mort pour son service  
Dois-je, paisible en mes foyers,  
Lui refuser ce sacrifice ?

Non jamais l'argent sous mes yeux  
N'ornera ma table frugale ;  
Je veux désormais qu'elle égale  
Celle de nos premiers ayeux :  
Alors dans l'argile modeste  
Un repas simple présenté,  
Par un art à nos jours funeste  
N'éveilloit point la volupté.

*des Princes &c. Mars 1760. 167*

Moins fastueux, plus équitables,  
A l'argile rendons ses droits,  
Et qu'elle soit comme autrefois  
L'ornement chéri de nos tables,  
Jadis les hôtes respectables  
De Beueis & de Philemon  
Sur des vases faits de limon  
Trouvèrent leurs fruits délectables,  
Ainsi vivoient les Curius,  
Dans le sein même de la gloire;  
Quand au retour de la victoire,  
Ils refusoient l'or des vaincus.

De Canne le vainqueur rapide  
A Rome croit donner des fers;  
Rome généreuse, intrépide,  
Vá réparer tous ses revers.  
Tout l'or des siens au Capitole  
Se transforme en glaives vengeurs;  
Du sein du luxe qu'elle immole,  
Je vois sortir des traits vainqueurs,  
Votre main même les aiguise,  
Romaines, & votre fierté  
Des ornements de la beauté  
Vous dépouille & s'immortalise,  
Ainsi vous triomphez du sort,  
Et votre grande ame partage  
L'honneur du vertueux effort  
Qui terrasse à jamais Carthage.  
Soyons Romains & même plus,  
De notre argent faisons l'usage  
Que nous prescrit la voix du sage,  
Pour la Patrie & les vertus.  
De là dépend son existence  
Et tout l'éclat de sa couleur:  
Un noble emploi fait son essence;  
Fixe son titre & sa valeur.

**Enfant**

Enfans d'une même famille ,  
 Au bien commun conspirons tous ;  
 A nos yeux cet argent qui brille ,  
 Est à l'Etat bien plus qu'à nous.

Ministres du Dieu des Armées ,  
 De ses trésors zélés gardiens ,  
 A vos prières enflammées  
 Joignez l'hommage de ces biens.  
 La foi consacre ces exemples  
 Parmi ses fastes immortels ;  
 Dépouiller ainsi les saints Temples ,  
 C'est combattre pour leurs Autels.

Donnons à l'envi ces spectacles ,  
 Armons les bras de nos guerriers ;  
 Du pied des sacrés Tabernacles  
 Nous aurons part à leurs Lauriers,  
 Ainsi du haut de l'Empirée ,  
 De la Paix hâtons le retour ;  
 Que sa présence désirée  
 Fasse le prix de notre amour.  
 Je cours présenter mon offrande  
 Non moins joyeusement que toi ;  
 Abbé, mon cœur me la demande  
 L'honneur , la patrie & mon Roi.

*Eptre à Mr. l'Abbé de Saulx , Chanoine &  
 Cancelier de l'Université de Reims , en ré-  
 ponse à ses Vers sur l'envoi de la vaisselle à la  
 Monnoye.*

A U nom du nouveau Rambouillet \*  
 Abbé, l'honneur de ton Chapitre,  
 Je suis chargé par cette Eptre  
 De reconnoître ton bienfait.

Enfans

\* *Petite Société littéraire, que Mr. de Saulx  
 a bien voulu honorer de ce nom.*

Enfans de ta docte vieillesse,  
Ces Vers que t'a dictés ton cœur,  
Et que ta bonté nous adresse,  
Ont encore de la jeunesse  
Le coloris & la fraîcheur.  
Ils ressemblent bien à leur père.  
On les reconnoit aisément,  
Ils en portent le caractère,  
L'esprit, le goût, le sentiment.  
De l'impitoyable critique  
Qu'auroient-ils donc à redouter ?  
Le Censeur le plus satirique  
Est forcé de les respecter.  
Rival de l'ami de Mécène,  
Ces fruits précieux de ta veine,  
De Saulx, tu les verras partout,  
Après nos justes témoignages,  
Couronnés des mêmes suffrages  
Que leur doit le cœur & le goût.  
Ton noble & généreux courage  
Dédaignant les dons de Plutus,  
Sacrifice à notre avantage  
Tes plats, qui *deviendront Ecus*.  
Mettant le comble à ce service,  
Dont le Roi, l'Etat sont charmés,  
Tu joins à ton beau sacrifice  
Des Vers dignes d'être imprimés  
Sur ce métal, où notre zèle  
Peu satisfait d'armer nos mains,  
Va frapper l'image éternelle  
Du plus chéri des Souverains.  
Pour prix de ta vertu fidelle,  
Abbé charmant, si j'étois Roi,  
Je t'exempterois de la Loi,  
Qui condamne toute vaisselle

A changer pour l'honneur des Lys  
 De forme, de nom, & de prix ;  
 Et quoique l'Etat la demande,  
 Dans ses épuisements divers,  
 Je te renverrois ton offrande,  
 Et ne garderois que tes Vers.  
 Que dis - je ? ami de la patrie,  
 Et sujet digne de Loüis,  
 D'une éclatante argenterie  
 Tes yeux ne sont point ébloüis ;  
 Et ce seroit te faire outrage,  
 Que de te rendre tout présent.  
 De Saulx, je sçais bien que l'argent  
 Est un meuble inutile au sage.  
 De tout François telle est l'ardeur :  
 Allarmé du moindre malheur,  
 Qui du Monarque ou de l'Empire  
 Pourroit obscurcir la splendeur,  
 Il Court, plein du feu qui l'inspire  
 Offrir au Roi, s'il le désire,  
 Son bras, son argent, & son cœur.

Mais prétens - tu que les fumées  
 De nos creufets ingénieux,  
 Pour fléchir le Dieu des Armées,  
 Aujourd'hui seront à ses yeux  
 Un encens assez précieux ?  
 Pour nous le rendre plus propice ;  
 Faisons encore un sacrifice,  
 Plus grand pour la Religion,  
 Plus utile à la Nation ;  
 Et dans ces creufets secourables,  
 Où coule l'argent de nos tables,  
 Portons, du même amour épris,  
 L'or qui surcharge nos habits.  
 Dans nos demeures fastueuses  
 Rappelions la simplicité,

*des Princes &c.* Mars 1760. 171

Et retranchons à la beauté  
Ses parures voluptueuses.  
De ces étoffes somptueuses  
Inutile & fade ornement,  
Forçons les grâces vertueuses  
A faire un emploi plus décent :  
Et de ce faste embarrassant,  
Quand la nécessité nous presse,  
Faisons, aux fraix de la mollesse,  
Ou des pavillons à nos mers,  
Ou des tentes pour nos Soldats.  
Faisons revivre de nos pères  
Les mœurs & les vertus austères.  
Ennemis de l'oisiveté  
Alors, dès la tendre jeunesse  
On les voyoit, pleins d'allégresse ;  
Aux armes exercer leurs bras ;  
Tous leurs jeux étoient des Combats ;  
Sages, exempts de tous nos vices ;  
Ils passoient leurs utiles jours,  
Non parmi les fades délices  
De la tendresse & des amours,  
Mais dans les nobles exercices  
Du goût, de la guerre, & des arts ;  
Par qui sont formés les Césars.  
Que leur simplicité sévère  
Est peu connue à leurs neveux !  
Que notre vertu dégénère  
De la vertu de nos ayeux !  
Entre les bras de l'opulence  
La mollesse endort notre enfance ;  
L'inutile frivolité  
Vient amuser notre bel âge ;  
L'ivresse de la volupté,  
Amolissant notre courage,  
Accoutume nos foibles bras

A cueillir dans le sein des charmes  
 Les myrtes tendres délicats ,  
 Et non à manier les armes ,  
 Qui doivent , au sein des allarmes ;  
 Ravir la palme des combats.  
 Trop injustes dans nos misères ,  
 Nous plaindrons-nous de nos malheurs ?  
 Nous ne cessons d'être vainqueurs  
 Qu'en cessant d'imiter nos pères.  
 Réformons , refondons nos mœurs ;  
 Bientôt nos glaives redoutables  
 Que le luxe avoit émouffés ,  
 Par nos mains pures équitables  
 Plus vigoureusement poussés ,  
 Iront dissiper ce tonnerre  
 Qui tout d'un coup au Nord formé ;  
 Eclata sur l'Elbe opprimé ,  
 Et fit craindre à toute la terre  
 Le feu , le ravage & la mort.

FREDERIC , Conquerant funeste  
 Que l'on admire & qu'on déteste ,  
 Maître des hazards & du sort ,  
 Qu'aucun revers ne peut abbatre ,  
 Grand , vaste , ambitieux esprit ,  
 C'est de nous-même qu'il apprit  
 L'art de nous vaincre & de nous battre.  
 Ce qui le rend plus fier encor ,  
 C'est qu'il sçait , ce fils du tonnerre ,  
 En deux façons faire la guerre ;  
 Ses armes sont de fer & d'or.  
 Comme le Héros de Carthage  
 Qui mit l'Italie au pillage ,  
 Il semble , la main sur l'Autel ,  
 Avoir juré dès son bas âge ,  
 Que de son courroux immortel  
 L'Autriche un jour seroit victime.

*des Princes &c. Mars 1760. 173*

Du moins si ce Guerrier fatal  
Que l'amour des combats anime ,  
En tout imitoit Annibal ,  
Bientôt tout changeroit de face ,  
Car tu sçais la triste disgrâce  
Qui du cruel Cartaginois  
Borna les rapides exploits.  
Près de Canne, ignoble village ;  
Des Romains , ses dignes rivaux ,  
Il fit un jour un tel carnage ,  
Que dans son Camp de leurs anneaux  
On mesura trois grands boiffeaux ,  
Qu'il fit reporter à Carthage.  
C'étoit fait de tous les Romains :  
Fabius sauva leurs destins.  
La fortune tourna sa rouë ,  
Et le plus vaillant des Guerriers  
Alla dans les bains de Capouë  
Noyer sa gloire & ses lauriers.

FREDERIC est pour l'Allemagne  
Un rival non moins dangereux :  
Heureux en guerre ou malheureux ;  
Toujours la gloire l'accompagne.  
Voilà l'auteur de nos revers  
Et du trouble de l'univers.  
Après tout, est-il invincible ?  
Depuis deux ans il ne l'est plus.  
Et de sa valeur inflexible ,  
Pour ralentir l'effort terrible ,  
Vienne à déjà son Fabius.  
Mais c'est trop peu pour se défaire  
D'un si formidable rival :  
Et pour dompter un Annibal ,  
Un Scipion est nécessaire.  
C'est à la France à le donner.

*La Clef du Cabinet*

Il est parti. \* La paix si chere  
 Dans ses temples va retourner  
 Avec l'amitié fugitive,  
 Et sur les Autels redressés,  
 Où les foudres de Mars lancés  
 Avoient dévoré son olive,  
 Recevra nos vœux empressés.

En attendant, notre vaiselle  
 Va, répandant un autre éclat  
 A l'Eglise plus qu'à l'Etat,  
 Prêter une splendeur nouvelle.  
 On reverra comme autrefois  
 Prêtres d'or, Calices de bois.  
 Hélas ! puisse la destinée  
 Sensible & propice à mes vœux  
 Avec une nouvelle année,  
 Nous ramener les jours heureux.

Par le P. R. J.

---

*Raisonnement instructif sur la découverte que  
 l'Abbé de Baulés a faite d'une machine pour  
 les Hernies, dont on a parlé dans le Journal  
 du mois de Novembre dernier, & qu'on nous  
 supplie par plusieurs reprises d'insérer dans un  
 de nos Journaux pour le bien public.*

**L**E Sr. de Baulés fut attaqué il y a treize ans  
 d'une Hernie. Il eut recours aux bandages  
 ordinaires, mais il n'en fut pas moins exposé à  
 des accidents fâcheux. Il fut blessé plus d'une  
 fois aux hanches, très-souvent l'Hernie sortoit  
 tantôt à droite, tantôt à gauche, par le haut  
 ou par le bas; accidents qui l'obligeoient à gar-  
 der le lit & lui causoient de vives douleurs. La  
 nécessité

( \* ) *Mr. le Maréchal Duc de Broglie.*

*des Princes &c. Mars 1760. 175*

nécessité, mère de l'industrie, lui fit chercher du soulagement à son mal; ses recherches n'ont point été vaines: un travail de trois ans l'a conduit au but qu'il désiroit. Il a trouvé un bandage différent de ceux dont on s'est servi jusqu'à présent & dont l'effet a passé même ses espérances. Le soulagement qu'il en reçoit, la santé dont il jouit, les exercices pénibles auxquels il ne craint pas de se livrer, sans avoir jamais éprouvé aucun des accidens auxquels il étoit auparavant exposé, l'ont rendu d'autant plus sensible à cette découverte, qu'elle fera le bien de l'humanité en lui procurant tous les soulagemens qu'elle peut attendre dans une maladie qui la tourmente cruellement aujourd'hui, dont les progrès augmentent, & dont les suites sont ordinairement funestes.

Le défaut des bandages ordinaires provient de ce qu'ils n'ont point d'appui; le Sr. de Baulés a trouvé le secret d'en donner un au sien qui ne laisse rien à désirer. Il consiste en une machine qui présente un fer élevé au-dessus de la pelote qui comprime tellement la partie incommodée, que la compression en est toujours égale, toujours la même, quelle que soit la situation, le mouvement, le travail, l'effort & l'agitation du corps.

Deux boutons, pratiqués au-dessus de ce fer, sont destinés à soutenir les culotes & en même-tems servent à comprimer la pelote. Pour cet effet il faut deux boutonnières aux deux côtés de la ceinture des culotes, qui répondent aux deux boutons qui sont posés de façon qu'ils forcent la partie supérieure de la ceinture des culotes à s'éloigner du corps, tandis qu'ils obligent la partie inférieure de ladite

ceinture

ceinture & de la machine à se rapprocher de l'aîne où sont les anneaux du *scrotum*, & opèrent par ce mouvement une compression proportionnée & relative à toutes les situations du corps, quelque pénibles qu'elles puissent être; cette compression toujours égale & qui n'est jamais susceptible d'aucun vuide entre l'aîne & le volume de la machine.

Pour faire usage des deux boutons qui seront placés aux extrémités du haut de la machine, il faut deux autres boutonnieres aux deux côtés de la ceinture des culotes, & qui répondent précisément à ces deux derniers boutons qui forment le point d'appui de la machine & se conservent dans tous les exercices du corps sans pouvoir jamais varier ni s'écarter; la ceinture de la culote doit être sur le devant d'une largeur de quatre doigts, & les quatre boutonnieres doivent répondre avec justesse aux quatre boutons de la machine; les deux boutonnieres éloignées doivent être autant qu'il est possible près du bord de la ceinture; mais à l'égard de la partie supérieure de ladite ceinture, on y pratiquera deux boutonnieres aux deux côtés pour recevoir un bouton de corne ou d'ivoire à deux têtes & caher la machine; il faut pareillement que la ceinture soit soutenue par derrière à la faveur d'un tirant & d'une boucle de la largeur de la ceinture, que l'on tiendra serrée tant qu'on pourra; cependant pour ne pas se trouver gêné quand le besoin l'exigera, il ne s'agit en se déboutonnant que de soutenir d'une main la machine.

On peut se passer du secours de la machine pendant la nuit, l'Auteur l'a par expériences; mais pour contenter ceux qui en auroient besoin

soin la nuit comme le jour, il leur faut une ceinture que l'on attache par deux boutonnieres aux deux boutons pratiqués aux deux extrémités de la machine, & se servir d'un soufflet que l'on attache au crochet mis au bas de la machine. Cette ceinture produit le même effet que la méthode du jour. Cet article instruit les femmes incommodées, mais on supprimera le fer au-dessus de la machine.

Ceux qui auront la descente formelle & complète employeront la méthode indiquée pour la nuit, & la pratiqueront pendant le jour & la nuit ; mais en ce cas il faudra supprimer le fer qui s'éleve au-dessus de la pelote, attendu que les deux boutons de la machine qui retiennent la ceinture & le soufflet, forment un ensemble qui opère la même compression toujours égale, le même point d'appui toujours fixe. Compression qui se fortifie encore avec la ceinture des culotes, laquelle pour lors ne doit pas être si large & dont le haut doit être soutenu au bas du rebord que la machine présente en-dehors, afin que la ceinture des culotes & celle de la machine se tiennent l'une sur l'autre & soient toujours au même niveau.

Le Sr. de Baulés, certain de l'utilité de la découverte, l'a communiquée à d'habiles experts, qui tous unanimement l'ont félicité sur sa réussite ; il s'estimera trop heureux si en procurant du soulagement aux riches qui sont affligés, ils répondent à ses intentions insérées dans le Journal du mois de Novembre dernier ; & en effet il n'est que trop juste que les pauvres participent à ce bienfait de la Providence.

ARTICLE

## ARTICLE II.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE en PORTUGAL & en ITALIE, depuis le mois dernier.*

**E**SPAGNE. I. Cette Monarchie ne tardera pas de montrer à l'Europe une face autre que sous le règne précédent, par les divers & beaux arrangemens auxquels le Roi, également actif & pénétrant, s'occupe avec ses principaux Ministres pour y parvenir. La Marine & les forces de terre y seront constamment nombreuses & respectables, suivant ce qui est déjà staté sur ces deux articles, les plus essentiels à un Etat; & rien ne doit être négligé pour donner au Commerce une force brillante, afin que les peuples en retirent tout le bien & l'avantage qu'ils peuvent en désirer; autre article qui tient des plus à cœur au Monarque, & qui le fait à bien juste titre chérir au delà de l'expression. Quant aux affaires générales de l'Europe, Sa Majesté & ses Ministres gardent jusqu'à présent le plus profond silence sur leur situation, sans apparence d'y prendre d'autre part que de concourir à les pacifier; on pense cependant que la Cour ne manquera pas de faire voir le jour à des résolutions tenuës jusques ici dans le secret, sur tout à celle de joindre ses Escadres à la Marine de France, si l'Angleterre persiste dans le dessein d'attaquer la *Martinique*; d'autant plus qu'on prend fortement l'opinion, que les Anglois ne peuvent plus faire

en *Amérique* aucunes conquêtes dont les *Indes-Espagnoles* ne doivent s'inquiéter. Mais en attendant qu'il se répande plus de clarté sur ce qui est conçu dans le Cabinet, des ordres déjà donnés ont été réitérés aux Chefs de tous les Régimens & aux Officiers de mer, d'accélérer les réparations & la construction des Vaisseaux du Roi. Diverses infractions de la neutralité au Pavillon Espagnol qu'on croyoit oubliées, mais qui ont été faites par les Anglois dans les diverses mers de l'*Europe* & de l'*Amérique*, étant recueillies à la Cour, ont contribué à l'émanation de ces ordres, outre qu'il en a été envoyé un autre à *Cadix*, lorsque l'Escadre Française, de son échec à *Lagos*, y étoit encore, de placer deux Vaisseaux du Roi entre cette Escadre & celle des Anglois qui la tenoit comme bloquée dans ce Port, afin qu'il ne s'y commît point d'insulte. Le Gouverneur de *Cadix* avoit de son côté l'instruction de faire justice rigoureuse de l'insulte s'il s'en commettoit. Les Commandans des Places & des Forts maritimes de toute la Monarchie ont ordre pareillement de couler à fond, sans autre forme de procès, tous Vaisseaux Anglois & autres sans distinction, qui commettraient le moindre acte de guerre à leur vûë & à portée de leur canon. Un ordre parti de la Cour pour la *Havane* & le *Mexique* aux Gouverneurs & Officiers de ces Contrées, est du même contenu. Il leur enjoint de plus de la part du nouveau Roi Don Carlos de redoubler de vigilance & de sévérité contre les Contrebandiers Anglois ou de quelque autre Nation qu'ils soient, & d'en faire exécution sur le champ comme de Corsaires-Forbans & de voleurs publics. La

*Troupes de terre.*

La Nation applaudit à ces justes arrangements. Elle y voit une résolution ferme de donner à la Monarchie d'*Espagne* & des *Indes* toute l'influence qu'elle a eue sur les affaires générales dans ses tems les plus florissans. Elle voit d'ailleurs avec plaisir combien le Roi a témoigné de satisfaction en trouvant à son avènement à la Couronne ses troupes de terre sur un pied aussi nombreux & aussi respectable qu'on va le voir, par l'énumération qu'en voici.

Les Gardes du Corps, les Grenadiers à cheval, les Gardes Espagnoles & Wallonnes & les Arbalétriers font un corps de 7960 hommes.

Il y a 31 Régimens d'Infanterie Espagnole, chacun de deux Bataillons, le Bataillon de 600 hommes, faisant ainsi 37200 hommes.

L'Infanterie Irlandoise consiste en trois Régimens de la même force; en tout 3600 hom.

L'Infanterie Italienne & l'Infanterie Wallonne font chacune le même nombre.

Les six Régimens Suisses, qui sont au service du Roi, montent ensemble à 9600 hommes.

Il y a cinq Régimens Gardes-Côtes, qui montent à 5220 hommes.

Les 33 Bataillons de Miliciens bien entretenus font 19800 hommes.

La Cavalerie Espagnole consiste en 23 Régimens, divisés en trois Escadrons, & chaque Régiment de 420 hommes; ce qui fait un total de 9960.

Les 18 Régimens de Dragons, divisés de la même façon & de la même force que ceux de Cavalerie, montent à 7560 hommes.

*des Princes &c.* Mars 1760. 181

Il faut ajouter à toutes ces troupes 600 Fusiliers Montagnards.

Quatre Régimens d'Invalides faisant 4800 hommes.

Des Compagnies détachées qui montent à 1725 hommes.

Ce qui fait un total de 111625 hommes.

Au reste, de nouvelles levées pour recruter & augmenter ces forces de terre de la Monarchie, se font avec autant de succès que de célérité, en même-tems que les préparatifs ordonnés dans les Ports vont également grand train. Mais le Règlement de Police qui enrôloit de gré & de force, pour les troupes de terre & de mer & pour les Vaisseaux, les vagabonds & gens sans aveu, est tempéré. On met présentement au choix de ces gens inutiles de servir le Roi, ou d'aller dans les *Indes* augmenter la population.

En s'occupant des affaires de la Monarchie, le Roi se fait en même tems un délassement de procurer de l'embellissement à *Madrid*. Il a ordonné l'allignement des ruës & la recherche du niveau, pour leur donner une pente qui faciliteroit l'écoulement des eaux; & s'il n'y avoit pas d'obstacle du côté des Officiers de Ville, une Magistrature seroit créée pour l'entretien des Bâtimens publics & le maintien de la propreté dans les ruës & les places. Sa Majesté remplit aussi tous les postes vacans en divers Départemens, ainsi qu'à la Cour & dans le Ministère. Elle a conféré au Marquis de Squilacci, nouveau Ministre des Finances, non-seulement la Charge de Surintendant des Pentes, Fabriques & Hôtels des Monoyes, mais encore la dignité de Président des Jointes du Commerce & du Tabac.

*Emplois  
conférés.*

Tabac. Ce Ministre a commencé ses opérations par la suppression des pensions accordées sous les règnes précédens aux Musiciens de toute espèce, excepté le seul Farinelli. Une place de Ministre de Cap & d'Epée dans la Chambre & le Conseil des Indes est donnée au Marquis de Gonomeda, en récompense des services qu'il a rendus jusqu'ici & qu'il continuë de rendre à la Reine-Mère, en qualité de Secrétaire des Commandemens. Le poste de Grand Ecuyer est conféré à Mr. Pierre Stuart, Lieutenant-Général; Don Mathias de Castro, Colonel d'Infanterie, est pourvû du Gouvernement de *Roses*; Don Antoine Bresziani de celui de *Puy-Cerda*; Don Gaspard de Nava, Corrégidor d'Azire, de celui de *Castellon de la Plana*; Don Manuel de Montufar, Lieutenant de Roi de la Corogne, de celui de *Monzon*; & Don Bertrand d'Eguilarréta, de celui de *Denia*. Toutes les Lieutenances de Roi & les grandes Majorités des Places qui vaquoient, sont distribuées à divers Officiers, la plupart Colonels aggrégés. Le Roi a aussi conféré divers Régimens à des Officiers de mérite, & nommé à tous les grades qui y vaquoient depuis le Lieutenant Colonel jusqu'à l'Enseigne. Plusieurs places vacantes dans la Marine sont pareillement remplies. Le Roi a encore conféré l'Evêché d'*Oribuela* au Docteur Don Joseph de Rada y Aguire, Curé du Palais; a donné entrée dans son Conseil de Guerre au Comte de Revilla Gigedo, Capitaine-Général de ses Armées, Viceroi & Capitaine-Général du Royaume de Navarre; ainsi qu'au Marquis de Cevallos, Lieutenant Général, Gouverneur de *Barcelonne*; le Commandement général des troupes de la Province de *Guipuscoa* à Don Diege

*des Princes &c.* Mars 1760. 183

Diege Yoppolo ; celui de la Province d'*Estramadure* à Don Jean-Gregoire Muniaïn, Lieutenant-Général, Gouverneur de Pampelune ; celui de *Jaca* au Lieutenant-Général Don Jayme de Silva ; celui de *Girone* au Marquis de Alos, ci devant Gouverneur d'Alicante ; & le Régiment de Frise, Dragons, à Don Laurent Beccar.

Le 13. Janvier le Roi reçut de la part des principales Provinces, des Villes, Corps & Collèges du Royaume les complimens sur son avènement au Trône, & en admit les Députés à lui baiser la main, celle de la Reine, du Prince des Asturies & de la Reine-Mère. Le 20, que Sa Majesté entra dans la quarante-cinquième année de son âge, toute la Cour fut dans le plus grand gala, & le concours des Grands, des Ministres & des personnes de la première distinction des deux sexes fut plus nombreux qu'on ne l'avoit encore vû en pareille occasion.

Le Vicomte d'Aubeterre, Ambassadeur de France, ayant pris congé du Roi & de toute la Famille Royale, est parti pour retourner à Paris ; il est remplacé par le Marquis d'Ossun, qui étoit Ambassadeur auprès du Roi des Deux-Siciles.

On a envoyé ordre à *Cadix* de mettre tous les Vaisseaux, qui doivent composer la Flotte des *Indes* & du *Perou*, en état de faire voile pour ces Contrées le premier du mois de Mai prochain. On apprend de ce Port (de *Cadix*) qu'enfin l'Escadre Angloise aux ordres de l'Amiral Broderic, après y avoir inutilement bloqué l'Escadre Françoisise qui s'y étoit retirée après le combat de *Lagos*, ne pouvant plus tenir la mer qu'en

qu'en petite partie, à cause du furieux ouragan qui lui a causé un dommage sensible, a dû lever l'ancre & se réfugier à *Gibraltar*. Celle de France, commandée par Mr. de Castillon, ayant le large, est sortie du Port quatre jours après que l'Amiral Broderic eut mis à la voile, & elle est heureusement arrivée à *Toulon* sans aucun fâcheux accident.

PORTUGAL. Depuis le 14 Décembre le Roi, la Reine & la Famille Royale sont à *Lisbonne* de retour de *Villa-Cosa*, pour y passer l'hiver. Jusques-là il paroïssoit devoir arriver un grand changement dans le *Paraguay*, mais il n'en est plus question. La Cour se contente d'en avoir fait sortir ceux qu'elle a crus qui cherchoient à empiéter sur les droits de la Souveraineté. Les Jésuites, les personnes en place dans ce Pays l'ont évacué, & étant arrivées à *Lisbonne*, on fait qu'une bonne partie y a été renfermée, & depuis envoyée en *Afrique* quant aux séculiers, & en *Italie* quant aux Jésuites. Il en reste toujours dans les prisons, mais peu des derniers, qui vraisemblablement y croupiront; car on ne fait nulle disposition pour leur faire prendre la route de tous ceux qui les ont précédés dans l'expulsion, à moins qu'on n'attende peut-être, pour leur embarquement, l'arrivée de quelques-uns de ces Religieux qu'on ramasse encore dans les Etablissmens Portugais, où ils continuent, malgré la tempête de proscription, à remplir envers les peuples les fonctions de leur ministère.

Le 13. Décembre un ouragan furieux sembloit annoncer à *Lisbonne* & à ses environs un désastre aussi terrible que celui qui a causé son bouleversement. Le *Tage* s'est enflé prodigieusement.

*des Princes &c. Mars 1760. 185*

fément. Plusieurs Vaisseaux ont péri par les chocs que la grande agitation de ses eaux a occasionnés, quatorze ont échoué à l'ancre, quelques-uns furent brisés, & plusieurs petits Bâtimens ont eu le même sort. On a perdu la N. B. d'*Assumaço* & le *St. Laurent*, qui étoient venus de *Fernambuc* pour le compte des Négocians d'*O-Porto*. Le premier avoit encore à bord 370 caisses de sucre & 7000 peaux. L'autre avoit toute sa cargaison. La tempête a cessé heureusement lorsqu'on en craignoit les plus fâcheuses suites.

Don Antoine Alvarez d'*Acunha*, de retour de son Gouvernement d'*Angola*, est nommé Ambassadeur Extraordinaire auprès du Roi de France, avec titre de Comte de *Tabua*, nom d'un Bourg que sa Famille avoit possédé pendant plus de quatre siècles.

### I T A L I E.

Après ce qui a été marqué dans notre dernier Journal des troupes du Roi de Sardaigne que l'on complete, & de celles du Roi des Deux-Siciles pour lesquelles on fait à la même fin des recrues nombreuses, on n'a rien ce mois-ci à y ajouter; & il ne paroît rien de-là jusqu'à présent qu'une mesure de précaution à tout événement.

Par un Edit du nouveau Roi des Deux-Siciles, affiché dans les lieux ordinaires, il est enjoint aux Seigneurs Feudataires de la Couronne de se présenter à la Cour, dans le terme de trois mois, pour y rendre foi & hommage à Sa Majesté. Nombre de Barons & Gentilshommes se trouvent déjà à *Naples* où ils se sont rendus de leurs Terres à cet effet. Le jour que

le Corps de Ville en cette Capitale prêta son serment de fidélité, le Marquis de Tanucci, Conseiller & Secrétaire d'Etat, promit au nom du Roi de le maintenir dans la jouissance de ses Droits & Privilèges.

Le Mont *Vesuve* a englouti, au commencement du mois de Janvier, avec beaucoup de bruit, une partie des terres voisines de ce Volcan. Ses nouvelles éruptions ont porté du côté d'*Ostaviano*, & y jette l'allarme.

ROME. Les pluies qui ont désolé les campagnes de *Rome* ont enfin cessé. Un nouveau & peut-être un dernier transport de Jésuites Portugais au nombre de 121, qui devoit débarquer à *Civitta-Vecchia*, parut au mois de Janvier à la rade de ce Port, mais accueilli par une furieuse tempête. En danger de périr, le Vaisseau demanda du secours. On y envoya deux Bâtimens, qui, malgré bien des efforts, alloient le joindre ; mais tout à-coup il fut poussé en haute mer par la violence des vents ; de sorte que l'on étoit aussi incertain qu'inquiet du sort de ces infortunés Pères. On craignoit qu'ils n'eussent fait naufrage, ou ne fussent tombés entre les mains des Corsaires de Barbarie qui continuënt d'infester les mers d'*Italie*, lorsqu'enfin, après avoir erré en pleine mer au gré des vents & lutté contre les vagues agitées, ces 121 Jésuites sont venus débarquer à *Civitta-Vecchia* dans le tems qu'on les croyoit ou submergés, ou captifs en *Barbarie*. Aussi-tôt le Gouverneur de cette Ville les fit conduire au Couvent des Dominicains, & dépêcha un exprès à *Rome*, d'où l'on envoya des voitures en suffisance, qui les ont transportés

partie

*des Princes &c. Mars 1759. 187*  
partie à *Castel Gandolfo* & partie à *Tivoli* auprès  
de leurs Confrères.

Le 8. Janvier au matin le Pape conféra le Sacrement de Baptême dans la Chapelle Pauline du *Quirinal* à trois Juifs, dont un Rabbin âgé de 40. ans, & à un Turc Nègre de Tunis, qui tous furent honorés du nom de Nezzonico & eurent chacun un Prélat pour parrain. Après le Baptême Sa Sainteté administra à ces heureux Néophytes le Sacrement de Confirmation; & ayant célébré la Messe, elle leur distribua la sainte Eucharistie. Ensuite elle leur fit une exhortation zélée & paternelle, & finit par leur donner à chacun un chapelet avec une médaille d'or, & leur remit encore des médailles d'or & d'argent avec son buste. Après cette fonction peu commune, ces hommes régénérés ont été reconduits dans les Carrosses du *St Père* au Collège des Néophytes.

### A R T I C L E III.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.*

Sur les affaires de mer le Roi a rendu quelques Ordonnances, dont une regarde la désertion & la désobéissance des gens qui y sont employés. La rigueur des peines portées contre eux par les anciennes Ordonnances, rendoit les fautes plus fréquentes en empêchant les préposés d'en poursuivre le châtement. C'est à quoi celle-ci remédie. En voici le contenu.

*Ordonnance  
touchant les  
gens de mer.*

Sa Majesté ayant été informée, que nonobstant les peines rigoureuses prononcées contre les Officiers Mariniers & Matelots coupables de désertion, le nombre des déserteurs se multiplioit tous les jours ; & voulant connoître la source d'un mal si préjudiciable à son service, & les moyens propres à y remédier & à le diminuer, elle s'est fait représenter les différentes Ordonnances qui prononcent ces peines, & y auroit reconnu que celle des Galères perpétuelles y est prononcée pour tous les cas de désertion indistinctement, & sans égards aux circonstances, aux lieux & aux tems contre ceux qui, après avoir été commandés pour son service, ne se seront pas rendus à leur destination, comme contre ceux qui, après avoir été destinés sur les Vaisseaux, ne s'y seront point embarqués, ou en auront déserté après leur embarquement, & pendant le cours de la campagne : Que cependant des gens de Mer, qui, après s'être à bord rendus coupables de désobéissance sans avoir une volonté absolüe & décidée d'abandonner son service, pourroient rentrer dans leur devoir s'ils pouvoient envisager un traitement moins rigoureux, en reconnoissant leurs fautes, & cherchant à les réparer.

Et Sa Majesté voulant bien ne point ôter à ceux-ci tout espoir de pardon, mais leur procurer les moyens de se mettre à l'abri de la note d'infamie & de l'opprobre attachés à la peine des Galères & les conserver ainsi à leurs familles, en les conservant en même tems à leur Pays & à l'Etat pour lesquels ils sont perdus par la mort civile qu'entraîne la peine de Galères perpétuelles ; Elle a ordonné & ordonne ce qui suit, dérogeant, en tant que besoin est ou seroit, à ce qui est porté par les Ordonnances contre les  
gens

gens de Mer déserteurs, & notamment aux Articles I, II, III & IV du Livre IV. Titre II. de l'Ordonnance du 15. Avril 1689, & tous autres de la même Ordonnance, ainsi que des précédentes & subseqentes touchant le même objet : Entent Sa Majesté qu'à l'avenir tous les gens de Mer, dans le cas d'être commandés pour le service, qui, après l'avoir été, l'abandonneront, ou ne se seront pas rendus au lieu de leur destination, soient jugés suivant les différentes circonstances, dans lesquelles ils se trouveront, conformément aux Articles ci-après.

ARTICLE I. Tous Officiers Mariniers & Matelots, qui, dans les tems de levées, se cachent ou ne se présenteront pas par-devant les Commissaires, sans causes légitimes, seront arrêtés, punis de huit jours de prison, & commandés ensuite à la plus basse paye de Matelot.

II. Ceux desdits gens de Mer, qui, après avoir été commandés & avoir reçu les avances & la conduite, ne se rendront pas à leur destination au plûtard quinze jours après le tems fixé par leurs Commissaires, seront mis aux fers jusqu'à l'embarquement, au pain & à l'eau, & seront tenus de servir trois mois sans solde, à moins qu'il ne soit bien constaté que leur retardement aura été occasionné par cause de maladie, ou qu'il ne soit justifié de quelqu'autre empêchement légitime.

III. Si après être arrivés dans les Ports de leur destination & distribués sur les Vaisseaux, les Officiers Mariniers & Matelots s'absentent pendant plus de deux jours sans permission ou congé, ils seront également mis aux fers pendant huit jours au pain & à l'eau; & dans le cas où l'absence seroit plus longue, outre cette peine,

ils seront privés d'un mois de solde ou de plus à proportion de la durée de l'absence.

IV. Lesdits Officiers Mariniers & Matelots, qui, après avoir abandonné les Vaisseaux sur lesquels ils auront été destinés, ne se présenteront pas avant le départ desdits Vaisseaux, soit qu'ils se retirent dans le Royaume ou dans les Pays étrangers, seront coupables de crime de désertion, & condamnés par coutumace à la peine des Galères seulement pour trois ans dans le premier cas, & aux Galères perpétuelles dans le second. Il en sera usé de même par rapport à ceux qui n'auront pas paru au Port de leur destination avant le départ des Vaisseaux. Sa Maj. étant cependant disposée à user de clémence, elle veut bien que les jugemens par coutumace, qui auroient été prononcés dans lesdits cas, restent sans effet à l'égard de ceux qui, sous l'espace de trois mois, à compter de la date desdits jugemens, se représenteroient pour être embarqués dans le Port de leur destination, sans préjudice toutefois des autres peines que lesdits gens de Mer seroient dans le cas d'avoir encourus, & qui sont portées dans les Articles II. & III. ci-dessus.

V. Seront censés desobéissans tous ceux des gens de Mer, qui, pour quelque cause que ce soit, s'absentèrent de leurs quartiers plus de quinze jours, sans la permission par écrit du Commissaire dont ils dépendent lequel à leur retour les commandera pour le service, où ils feront une campagne sans solde; & dans le cas d'une absence de plus de trois mois, ils seront censés déserteurs des Classes. & comme tels, jugés conformément à l'Article IV. de la présente Ordonnance. VI.

des Princes &c. Mars 1760. 191

V I. La peine des Galères perpétuelles étant aussi prononcée par les Ordonnances des 4. Février 1717 & 27. Mars 1725 contre ceux des Officiers Mariniers & Matelots qui s'engageront dans les troupes de terre, ou dans celles de la Marine, & qui, aux termes de ladite Ordonnance du 27. Mars 1725 n'auront pas, dans l'espace de 24 heures, déclaré leur état de gens de Mer : & Sa Maj. voulant bien aussi faciliter à ceux desdits gens de Mer, qui tomberont dans ledit cas, qui est une vraie désertion des Classes, les moyens de reconnoître leurs fautes en leur accordant un long délai ; elle entend que ladite peine des Galères perpétuelles ne soit à l'avenir prononcée contre ceux des Officiers Mariniers & Matelots, qui s'engageront dans les troupes comme Soldats, que dans le cas où ils n'auront pas déclaré leur état de gens de Mer sous l'espace de huit jours ; Sa Majesté dérogeant à ce qui est porté à cet égard par ladite Ordonnance du 27. Mars 1725 ; voulant au surplus que les autres dispositions, tant de ladite Ordonnance que de celle du 4. Février 1717 soient exécutées suivant leur forme & teneur.

V II. L'intention de Sa Majesté est que tous les engagements que pourroient contracter dans les troupes de terre & de mer, les habitans des Paroisses Maritimes, ou des environs qui se trouveront Classés, soient déclarés nuls ; & elle veut que les Officiers avec lesquels ils se seront engagés, ne puissent prétendre le remboursement d'aucuns fraix, d'autant que lesdits Officiers ou ceux préposés pour des recrues, peuvent faire vérifier sur les régîtres des Commissaires chargés des Classes, d'où dépendent lesdites Paroisses, si les particuliers.

*particuliers qu'ils veulent engager n'y seroient pas inscrits.*

VIII. N'entend au surplus Sa Maj. déroger par ces présentes à ce qui a été prescrit par les Ordonnances antérieures, pour la forme des jugemens, mais seulement pour la nature & la durée des peines.

*Mande & ordonne Sa Majesté &c.*

On ne voit à la vérité dans tout le Royaume que des préparatifs de guerre, mais plus pour une guerre de terre que de mer. On a été dans la persuasion que le Maréchal de Soubise commanderoit de nouveau une Armée en Allemagne, tandis que l'autre continueroit d'être aux ordres du Maréchal de Broglie. On en revient aujourd'hui, & s'il n'y a pas de contradiction à ce qui se dit à la Cour sur ce sujet, il n'y aura cette année qu'une seule Armée Françoisise en campagne, composée de plus de cent mille hommes, & toute entière commandée par le dernier de ces Maréchaux, qui en fera des détachemens semblables à de petites Armées pour ferret l'ennemi, tandis que le Corps principal lui fera face. Ainsi les préparatifs portent essentiellement pour l'Allemagne; car dans la Marine, sans cependant la négliger, l'on fait des reformes, la Cour ayant jugé à propos d'y diminuer la dépense pour être mieux en état d'augmenter les forces de terre, & faire pendant la campagne qui va se rouvrir dans l'Empire, des efforts capables de rendre la supériorité aux armes Françoisises, & réduire les Alliés du Roi de Prusse à vouloir la paix, qui ne leur sera accordée qu'à des conditions qui puissent assurer long-tems le repos de l'Europe.

On desarme donc les Bâtimens au Havre de  
Grace,

*des Princes &c.* Mars 1760. 193

*Grace*, ainsi que dans les Ports de *Toulon* & de *Marseille*, & les Vaisseaux de l'Escadre de *Brest*, qui après leur échec du 20. Novembre se sont retirés dans la *Vilaine*. Ainsi le système d'économie quant à la Marine a pris le dessus. On a beaucoup diminué les dépenses qui se faisoient dans le Port de *Brest*, où il n'y a plus que 800 Ouvriers employés. Les Compagnies des soldats de la Marine ont en même-tems été réduites à la moitié, & toutes les Batteries du Port & des remparts y sont actuellement à la disposition des Officiers de terre. Les troupes de terre ont aussi pris possession de toutes les Batteries à *Toulon* le long de la Côte, & l'on croit que les Compagnies franches de la Marine qui sont de cent hommes vont être réduites à 60; ce qui feroit sur 44 Compagnies une réforme de 1760 hommes. Il ne paroît pas cependant, comme on vient de le dire, qu'on veuille entièrement négliger la Marine; au contraire on continuë de travailler à *Toulon* à deux Vaisseaux qui y sont sur les chantiers & dont on a commencé la construction depuis quelque-tems, & il y a ordre d'y mettre sur les chantiers une Frégate de 50 canons. A *Rochefort* l'on arme aussi trois Vaisseaux & quelques Frégates pour aller au secours des Colonies & y protéger le Commerce. D'un autre côté les cinq Vaisseaux & trois Frégates de l'Escadre de Mr. de la Cluë, détenus si long-tems à *Cadix*, & qui sont rentrés heureusement à *Toulon* où on les a desarmés, & congédié les Equipages, font parade en ce Port. Il s'y trouve actuellement, outre les deux Vaisseaux sur les chantiers, la *Couronne*, l'*Alier* & le *Protecteur*, chacun de 74 canons; le *Lion*, le *Triton*, le

*Famaïque*

*Fantastique* & le *Content* tous de 64 ; l'*Hyppopotame* & l'*Oriflamme*, chacun de 50, aiosi que les Frégates l'*Oiseau*, la *Topaze*, la *Minerve*, la *Gracieuse* & la *Chimere*. Le *Tygre* est en rade avec le *Château-du-Pin*. Ils sont chargés tous deux de provisions de bouche & de marchandises pour les Colonies, & un gros Navire Marchand qui a la même charge doit partir avec eux.

Les gros tems qui ont forcé l'Escadre Angloise de se retirer de devant *Cadix* à *Gibraltar*, ont aussi obligé celle qui étoit près du *Havre-de-Grace* à s'en éloigner après y avoir stationné aussi long-tems qu'inutilement. On s'en tiendra donc quant à la Marine aux mesures de défente, lesquelles, en laissant les Anglois agir sur la Mer, pourront éprouver qu'ils ne le feront qu'à pure perte. Cependant il y auroit à craindre que si le Roi d'Espagne les obligeoit à respecter la *Martinique*, ils ne tournassent leurs forces contre les Etablissmens François dans l'*Inde*. Au reste, s'il n'y a pas de grande guerre sur mer, il s'y fera toujours des coups d'habiles Marins, qui donneront de la besogne à l'ennemi. Le Capitaine *Thurot* est en état de l'exercer constamment. On voit dans le public un Journal de ses Campagnes depuis l'an 1757 jusqu'à son départ de *Gottembourg* en *Suede* le 14. Novembre dernier. Cet ouvrage contient cent pages in-douze. On est surpris des stratagèmes de toute espèce qu'il a mis en usage pour donner le change aux Anglois pendant le cours de cette guerre. Suivant ce Journal, & de l'aveu même des Anglois, il leur a occasionné, seulement depuis cinq mois, pour plus de quatre millions de dépenses. Cet habile homme,

*des Princes &c.* Mars 1760. 195  
me, qui continuë de mouïler avec sa petite  
Escadre dans l'un ou l'autre des Ports de *Norwe-*  
*ge*, y a amené encore au mois de Janvier qua-  
tre Vaisseaux Marchands Anglois interceptés  
dans le *Sund*.

La Compagnie des *Indes* a reçu avis que  
quatre Vaisseaux qu'elle attendoit des *Indes*,  
font heureusement arrivés, l'un à l'*Orient*, deux  
à *Rochefort* & le quatrième à la *Corogne*, tous  
avec des cargaisons très-riches.

Quoique le Maréchal de Conflans ne se fût  
plaint d'aucun des Officiers de Vaisseaux qui  
ont eu à combattre le 20. Novembre dernier  
contre l'Escadre Angloise, & que cette affaire  
paroissoit comme oubliée, quelques Capitaines  
de ces Vaisseaux réfugiés dans la *Vilaine*, se  
sont portés néanmoins à écrire à Mr. de Ber-  
ryer Ministre de la Marine, sur plusieurs plain-  
tes ou imputations dont ils avoient entendu  
parler. Ils lui ont demandé de supplier le Roi  
de leur accorder un Conseil de guerre, dans  
lequel toute leur conduite fût mise au jour, &  
lui ont représenté que ce Conseil leur étant de  
nécessité, ils insistoient qu'il leur fût accordé.  
Sa Majesté l'a en effet accordé; mais comme la  
Lettre de ces Officiers n'a pas paru au Ministre  
couchée dans un ordre convenable, il leur a  
fait la réponse courte & forte que voici : *Je*  
*pardonne au stile peu respectueux de votre Let-*  
*tre, en faveur de l'atrocité de l'injure dont toute*  
*la France vous noircit avec assez de fondement.*  
*Je n'ai pas besoin de vous chercher des crimes.*  
*Je souhaiterois même pour cette fois voir votre*  
*innocence. Votre hardiesse cherche à me persua-*  
*der. Au reste, innocens vous serez absous, cou-*  
*pables vous serez punis avec la dernière sévérité.*  
Beaucoup

Beaucoup de troupes fraîches défilent dans ce tems de la *Flandres* & de divers endroits du Royaume vers l'*Allemagne* pour l'Armée du Maréchal de Broglie, dans laquelle serviront plusieurs Lieutenans-Généraux, Maréchaux de Camp & Brigadiers d'une nouvelle promotion que le Roi a faite au mois de Janvier. Les Lieutenans-Généraux sont au nombre de 36, dont voici la liste. Mrs. les Chevaliers d'Ailly & de Fontenay; le Comte de Vercel; les Marquis de la Ferrière, de Gauville & de Jonzac; Mrs. de Planta, de Castella & de Boccard; le Comte de Lutzelbourg; les Marquis d'Auver, de Rouge, de Dreux & des Salles; le Prince de Croy; le Marquis de Puysegur; les Comtes de Champigneulle & de Rougrave; Mr. de Beaufoibre; les Comtes de Lannion, du Luc, de Venice & de Bergeyck; les Marquis de Brancas & de St. Chamans; le Comte de Brionne; le Marquis de Brassac; le Chevalier de la Touche; le Duc de Laval-Montmorency; le Comte de Vaulx; le Prince de Beauveau; les Comtes de la Guiche & de Pons Saint-Maurice; le Duc de Choiseul & le Marquis de Bethune. Tous ces Officiers Généraux étoient Maréchaux de Camp.

Le Roi a nommé son Ambassadeur Extraordinaire à la Cour du Roi des Deux-Siciles le Marquis de Durfort, qui est remplacé dans l'Ambassade auprès de la République de Venise par le Comte de Baschi, ci-devant Ambassadeur en Portugal; & le Marquis de Beaufllet est nommé Ministre Plénipotentiaire de Sa Maj. auprès de l'Electeur de Cologne. Le Baron de Breteuil va en *Russie* exécuter des commissions importantes à la Cour de *Peterbourg*. Le

Le 27. Janvier le Maréchal de Maillebois prêta serment entre les mains du Roi pour le Gouvernement d'*Alsace* dont il a été pourvû, & que nous avons dit par erreur, le mois passé, avoir été conféré au Maréchal Duc de Broglie. L'exil du Comte de Maillebois, fils du Maréchal, que son procédé avec le Maréchal d'Entrées lui avoit attiré quant à la Bataille de *Hastembeck*, est présentement fini. Le Roi a eu la bonté de lui accorder la permission de demeurer à *Paris*.

Le 15. du même mois de Janvier, sur les onze heures du matin, Mgr. le Dauphin, Madame la Dauphine & Mesdames de France se transporterent de *Versailles* à l'Eglise Métropolitaine de *Paris*, où l'on célébroit les obsèques de Ferdinand V I. Roi d'Espagne & de Marie-Magdeleine de Portugal Reine d'Espagne son Epouse. L'Archevêque, suivi du Chapitre, s'avança jusqu'à la porte de l'Eglise, y reçut la Famille Royale, & la conduisit à une Tribune que l'on avoit construite près du Catafalque. Le Prélat ayant officié, l'Abbé Moreau prononça l'Oraison funèbre, après laquelle Mgr. le Dauphin, Madame la Dauphine & les Princesses allerent dîner à l'Archevêché & s'y arrêterent jusqu'à six heures du soir, que L. A. R. prirent le chemin de *Bellevue*, où le Roi les attendoit. A leur arrivée dans *Paris*, comme à leur départ, il se fit une salve du canon de l'Hôtel des Invalides. Rien de plus grand & de mieux ordonné que ce qui a été pratiqué pour cette cérémonie également lugubre & pompeuse. Elle mérite une description. Le Portail de l'Eglise Métropolitaine étoit tendu de noir avec trois lez de velours, chargés d'Escussions, entre lesquels

*Obsèques  
du Roi &  
de la Reine  
d'Espagne.*

lesquels on avoit placé trois cartels , chargés des Armes & Chiffres de Leurs Majestés Catholiques. Le porteur du Chœur étoit décoré d'un Ordre Ionique en pilastres & arcades, surmonté d'un entablement, dont la frise étoit semée de fleurs de lys d'or. Tous les ornemens de cette architecture, figurée en marbre, étoient dorés, les arcades garnies de rideaux noirs, rayés d'hermine, & retroussés avec des cordons tressés en or. Au-dessus de l'entablement on voyoit un attique orné à l'aplomb des arcades de grands Ecussons aux Armes d'Espagne, supportés par des Lions, entourés de palmes, ainsi que de guirlandes en or, accompagnés des Chiffres du Roi & de la Reine d'Espagne sur un fond d'azur, groupés de branches de cypès. L'Autel, élevé de plusieurs marches, étoit au pied d'une niche en marbre blanc; niche dont le fond étoit rempli par le Symbôle de la Divinité, entouré de nuages & de grands rayons dorés. Au haut de l'attique, qui terminoit en fronton, se voyoit un grand Dais en baldaquin garni de rideaux pendans & retroussés, rayés d'hermine.

Le Catafalque étoit placé à l'entrée du Chœur sur un plan quarré long. Aux quatre angles s'élevoient quatre socles, d'où partoient quatre corps solides, dans chacun desquels étoient engagées deux colonnes d'ordre Ionique, lesquelles servoient d'appui à un entablement, semblable à celui de l'architecture du Chœur. Les deux petites faces de ce monument étoient disposées en arcades, & les deux grands côtés se bornoient en quarré à la platte bande de l'entablement. Les colonnes, de verd antique, avoient leurs bases & leurs chapiteaux en or.

Les corps solides étoient en marbre jaune antique , avec des encadremens renfoncés , chargés de Trophées militaires & de médaillons en or , liés par des guirlandes de lauriers. Une pyramide de breche violette , assise sur un Piédestal de même marbre , terminoit le monument. Aux quatre faces de ce piédestal on remarquoit les Ecussons d'Espagne , soutenus par deux Lions , & aux faces de la pyramide , des Ecussons d'Anjou en or. Sous la voute du Catafalque , posoit sur une estrade , élevée de six marches , un socle de verd campan , dont les faces étoient chargées de bas reliefs & de figures de marbre en ronde bosse. Au-dessus du socle & sur des griffes de Lion paroissoit un sarcophage de porphyre , enveloppé d'un drap mortuaire en or , chargé des Ecussons d'Espagne en broderie d'or , avec deux couronnes voilées d'un crêpe. Le Catafalque étoit couvert d'un grand Poëte à quatre rideaux pendans & retrouffés , noirs & rayés d'hermine.

Le goût antique regnoit dans tout cet assemblage , les ornemens en étoient extrêmement bien choisis , & le grand nombre , ainsi que l'heureuse disposition des lumières , en relevoient insinément l'éclat. En un mot il y avoit beaucoup de noblesse , beaucoup de magnificence dans le tout , & beaucoup de richesse dans les détails.

Ce Catafalque a subsisté pendant quelques jours pour y être vû du public , tant il étoit digne d'admiration. Il a été exécuté sur les desseins du Sr. Slodtz , fameux Artiste , qui a été également chargé de former celui de feu : Madame Infante Duchesse de Parme , lequel a été

été achevé le 12. Février, que l'on a célébré le Service pour le repos de l'ame de cette Princesse avec une même magnificence lugubre. Ce Catafalque n'a cédé en rien au premier.

Le 5. Février au matin on a lû à Metz une Sentence contre nombre d'Officiers coupables d'un meurtre commis par quelques-uns d'entre eux, sur un Officier de leur Corps à l'Armée. Cette Sentence dûë à la justice, infamante & sévère pour ceux qui l'ont encouruë, a été exécutée. On la voit dans les nouvelles publiques.

#### ARTICLE IV.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, & en HOLLANDE, depuis le mois dernier.*

ANGLETERRE. Ces bruits sont dissipés d'une pacification prochaine dont la Nation Angloise se remplissoit à la lueur des propositions faites par cette Cour, conjointement avec celle de Berlin, sous la raison d'épargner l'effusion ultérieure du sang humain. D'abord après que le public sçut la réponse de la Cour de Russie \* à ces propositions, les bruits de guerre ont recommencé & continué. Cependant l'on veut qu'il s'agisse encore d'une autre réponse de l'Imperatrice de Russie, qui seroit décisive sur de nouvelles propositions qui lui auroient

\* Nus l'avons insérée dans notre Journal du mois passé, page 145.

auroient été faites dans le courant du mois de Janvier, avant qu'on sache à quoi s'en tenie touchant une paix à venir ou la continuation de la guerre. A cela on ajoute l'attente à *Londres* du Comte de Fuentes, qui y vient avec caractère d'Ambassadeur Extraordinaire du nouveau Roi d'Espagne, parce qu'on le dit chargé de quelques offres de Sa Majesté Catholique pour le rétablissement de la paix générale, & en particulier pour le réglemeut des limites des possessions des deux Couronnes de France & de la Grande-Bretagne dans l'*Amérique Septentrionale*. On écouterait bien favorablement de telles propositions, & il n'y auroit nul doute sur l'acceptation, dût-on même y renfermer un sacrifice qui seroit de renoncer au projet d'envahir le reste du *Canada*, pour lequel les armemens sont autant que préparés; car la tentative méditée d'enlever à la France tout ce Continent, ne manqueroit pas de rencontrer le plus grand obstacle du côté de l'Espagne, qui s'est déjà fait entendre suffisamment sur ce point.

Les forces de terre & de mer de cette Monarchie seroient en tout cas bien redoutables pour l'Angleterre, si elles venoient, dans les circonstances présentes, à se joindre à celles de la France. Mais laissons les spéculations, & passons à ce qui se présente.

Sur crainte que la situation de besoin où se trouve le Roi de Prusse d'un nouveau & puissant secours pour la campagne prochaine, ne fasse derechef murmurer le peuple contre les subsides étrangers, la Cour a fait publier que la Convention du 9. Novembre 1759 avec Sa Maj. Prussienne n'est qu'une répétition & une

confirmation des Conventions du 11. Avril & du 7. Décembre 1758 , & du premier Traité du 16. Janvier 1756. Elle assure qu'elle a fait remettre à ce Prince dès la fin de l'année dernière, les six cens soixante-dix mille livres sterlins stipulées pour son subsidé annuel. C'est de quoi personne ne veut douter. Mais on veut se persuader en même-tems qu'outre cette somme, regardée comme une promesse qui doit être remplie, on a fait d'autres remises pour les Armées Prussiennes, & la chose est croyable. L'habileté du Ministère présent est assez grande pour obscurcir les idées populaires sur le maniemement des deniers publics, lorsqu'il s'agit de les employer à ce qu'il a entrepris de composer pour le soutien d'une cause qu'il a embrassée. Il commence néanmoins à connoître que les opérations militaires en Allemagne ( la paix lui paroissant éloignée ) feront le fort de cette guerre. Aussi n'oublie-t-il rien pour rassurer la Nation quant à la supériorité des forces de la France & autres Puissances alliées de l'auguste Maison d'Autriche sur celles du Roi de Prusse & de ses adhérens; forces dont il n'est plus possible de lui cacher la réalité. Il prend un moyen; il fait divulguer que le Roi de Dannemarck joindra au mois d'Avril prochain un Corps de 12000 hommes de ses troupes à l'Armée du Prince Ferdinand de Brunswick; ce qui épargnera, dit ce Ministère, à la Grande-Bretagne un nouveau transport qu'elle s'étoit résolu de faire, & réduira tout le renfort Anglois à envoyer en Allemagne quelques Régimens de Dragons & de Cavalerie légère. On prête ceci au peuple, tandis que dans le Conseil privé du Roi on s'agit des engage-  
mens

mens pris par Sa Maj. Danoise pour son exacte neutralité quant aux opérations des troupes de terre. L'on insiste donc sur l'entretien des troupes étrangères comme moins frayeux que celui des nationales, à cause de la proximité que leur facilite la jonction, & du service qu'on peut en tirer plus grand des troupes Britanniques, qui, en s'avancant dans le Continent, s'éloignent de l'endroit du rembarquement. Quoiqu'il en soit, on n'hésite pas de faire entendre, que si la Convention avec le Dannemarc vient à manquer, la Cour pourra faire passer encore vingt mille hommes en Allemagne, sans rien diminuer de la défensive des trois Royaumes, & sans rien ôter aux forces que demandent ses entreprises futures : outre que l'on tient pour constant qu'il y a un accord fait avec le Duc de Saxe-Gotha pour un nouveau Bataillon, avec le Duc de Saxe-Eysenach pour deux, & avec le Duc de Mecklembourg-Strelitz aussi pour deux Bataillons, dont chacun doit être de mille hommes; voilà ce qu'on adopte. Du reste on opposera en Allemagne ce qu'il sera possible aux formidables Armées des ennemis du Roi de Prusse, tandis qu'on s'efforcera de rendre à la France pour ses Côtes & ses Ports, l'inquiétude qu'on en a eue l'année dernière. On veut constamment le persuader à la Nation; & malgré l'opposition apparente de l'Espagne, on agira avec toute la vigueur imaginable pour achever la conquête de toutes les possessions Françaises dans l'*Amérique Septentrionale*; c'est-à-dire, pour ne rien laisser à la France du *Canada*, pour lui enlever la *Loüisiane* & lui prendre la *Martinique*. On médite aussi d'importans projets dans l'*Inde*; & le tout

doit s'opérer sur un plan tout différent de celui qui a été effectué pendant le cours de cette guerre. Les armemens se font pour l'exécution de ces projets divers avec la plus grande ardeur dans les Ports; & l'on prend en même-tems les mesures qu'on croit les plus propres pour protéger le Duché d'*Hanovre*.

On est fort touché à la Cour de la mort du Landgrave de Hesse-Cassel, arrivée le 29. Janvier à *Rinteln*. Elle ne manquera pas d'apporter quelque changement dans le système présent des affaires en Allemagne. Un Conseil tenu depuis la nouvelle de cette mort, a roulé sur la nécessité de secourir plus que jamais le Roi de Prusse & de conserver la *Hesse*.

L'Amiral *Boscawen*, qui a de nouvelles instructions de la Cour, a mis à la voile. Il est parti le 22. Janvier de *Sainte-Helene* montant le Vaisseau le *Royal-Guillaume* de 84 canons, comme on le croit pour la Baye de *Quiberon*. Le *Sandwich* de 90, commandé par l'Amiral *Geary*, le *St. Georges* de 90, & la *Princesse Amélie* de 80, vont sous ses ordres remplacer l'*Union* de 90, le *Namur* de 90, le *Royal Georges* de 100, & le *Mars* de 74, que l'Amiral *Hardy* a ramenés de la Côte de France à *Spithhead* le 21. Une Escadre va être envoyée dans la Mer *Baltique*, destinée uniquement, comme on le débite, à protéger le Commerce des Anglois & les Côtes des Etats du Roi de Prusse. Mr. *Wroughton*, nommé Consul à *Petersbourg*, est parti de *Londres* le 4. Février pour la *Russie* avec des instructions relatives aux diverses explications que donne la Cour sur l'envoi de cette Escadre, dont Mr. *Pitt* se flatte de pouvoir faire agréer la destination. Quant à la plus considérable de toutes les Escadres du Roi, qui

a pour but le plus considérable de tous les objets, elle sera prête à mettre en mer au commencement d'Avril prochain, & ne doit avoir à bord pas moins de dix-huit mille hommes de troupes réglées, s'il n'y a rien à en rabattre lors de leur embarquement.

Le Parlement assemblé continuë ses séances sur les sommes à lâcher à la continuë. Les Communes en grand Comité sur le subside, résolurent le 6. Février d'accorder 124736 livres sterlings pour remettre au fond d'amortissement pareille somme qui en a été tirée afin de suppléer à la non-valeur des impôts sur les Charges & Pensions en 1758. Elles ont assigné pour d'autres non-valeurs 20000 autres livres sterl. Mais d'autres sommes encore sont assignées par la Chambre des Communes. Il y en a une de 34333 livres sterlings pour une augmentation de mille hommes dans la Cavalerie légère Hannonvrienne, une de 20776 pour quatre nouveaux Escadrons de Chasseurs & Hussars Hessois, une de 52903 pour cinq nouveaux Batallions dans l'Armée du Roi en Allemagne. Chaque Batallion doit être de 500 Fantassins & de 101 Dragons & il y aura un train d'artillerie; une somme de 35651 livres sterlings pour la demi paye des Officiers réformés de terre & de mer, une de 2946 pour les Officiers des Gardes, une de 11785 pour la Colonie de la *Nouvelle-Ecosse*, une de 5851 pour acquitter les dépenses de 1758, enfin une somme de 4057 pour l'entretien de l'Etat civil de la *Georgie*.

Le Roi vient d'assigner à l'Amiral Hawke, en considération des services qu'il a rendus à l'Etat pendant le cours de cette guerre, une pension de deux mille livres sterlings, conjointement

sement avec ses deux fils, pour n'être écarté qu'à la mort du dernier survivant.

Mr. Milbank, que la Cour avoit envoyé à *Maroc* pour y traiter de la rançon de l'Equipage du Vaisseau de guerre le *Lichtfield*, échoué l'année dernière sur la Côte de *Barbarie*, n'a pû réussir dans sa commission. Outre une somme de 80000 livres sterling, l'Empereur demande qu'on lui fournisse du canon, des munitions de guerre & des agrets pour armer quatre Vaisseaux de Ligne. Quelque dures que soient ces conditions, on croit que le Gouvernement se déterminera à y consentir en faveur de 600 sujets de la Nation qui gémissent dans l'esclavage.

Le Lord George Sackville, dont on croyoit ne devoir plus parler, vient cependant, après bien des sollicitations, d'obtenir promesse de la tenuë d'un Conseil de guerre. Il avoit constamment demandé un examen régulier de la conduite qu'il a tenuë dans le Commandement des troupes Angloises en Allemagne, & la Cour n'avoit pas cru qu'il fût convenable de lui accorder sa demande jusqu'à ce que le peuple fût revenu de ses préjugés à son égard. C'étoit le propre bien de l'accusé que la Cour cherchoit dans ce cas.

Les dernières Lettres de la *Jamaïque* ne sont remplies que de plaintes sur les prises que font sans cesse les Armateurs François de la *Martinique*, & portent que ces derniers ne gardent pas les prisonniers qu'ils font, sans doute pour épargner les subsistances qu'ils ont dans l'Isle. On compte 60 de ces Vaisseaux armés actuellement en mer. Ils ont pris en peu de semaines seize Navires considérables, qu'ils ont abandonnés

donnés en mer, après avoir pris à leurs bords ce qu'ils y ont trouvé de valeur. Dans ces Vaisseaux François il n'y en a point à la vérité d'une grande force, mais les Equipages sont nombreux; & , comme l'assurent ces Lettres, & ainsi qu'il en est à présumer, il faudroit une grande supériorité pour tenir contre le feu de mousqueterie auquel il en faut venir avec eux. Elles ajoutent que la fermentation qui est dans la plupart des Nations Indiennes occupe beaucoup les Gouverneurs des Provinces Angloises, qui ne se sentant pas des plus francs chez eux, prennent des mesures pour empêcher autant qu'ils peuvent ces Nations de leur nuire. L'un de ces Sauvages Indiens, qu'on nomme *Lingos*, a assassiné Mr. Atkin, Gouverneur de *Charles-Town* dans la *Caroline-Méridionale*, dans une assemblée des *Crecks* où il sollicitoit ceux-ci à une nécessité de rompre tout commerce avec les *Lingos*. Il se trouvoit dans l'assemblée sans qu'il fût apperçu. Les *Crecks* l'arrêterent après son forfait; mais, suivant leur façon de penser, ce *Lingo* étoit de ce moment même ennemi de Mr. Atkin, & ainsi en droit de le tuer comme ennemi.

### H O L L A N D E.

Quoique dans le dernier Journal on eut donné la réponse de la Russie aux propositions de paix des Cours de *Berlin* & de *Londres*, le Comte de Golowkin, Ambassadeur de l'Impératrice-Czarienne, en a communiqué une aussi aux États-Généraux, dont le contenu roulant sur la même matière, n'en mérite pas moins d'être rapporté. C'est une déclaration importante dont voici la teneur. Sa

Sa Majesté Impériale a reçu avec beaucoup de reconnoissance la communication préalable, que Sa Majesté Britannique a eu l'attention de lui donner de la Déclaration qui a dû se faire à La Haye, & dont Mr. l'Envoyé Keith a remis ici la copie. Mais comme c'est à La Haye & pas à Sa Maj. Imp. seule, que cette Déclaration a dû se faire formellement, Sa Maj. Imp. ne sauroit y répondre positivement avant de s'être concertée avec ses Alliés. En attendant, rapporte ayant été fait à Sa Maj. Imp. de l'insinuation, que par ordre de sa Cour Mr. l'Envoyé a faite de bouche le 23 ( V. S. ) du mois dernier au Chancelier, savoir : Que non-seulement le Roi son Maître, mais aussi le Roi de Prusse souhaitent de renouveler avec Sa Majesté Imp. l'ancienne bonne harmonie, Sa Maj. a ordonné de déclarer en réponse :

« Que certainement elle a toujours eu soin  
 & aura toujours soin de vivre en bonne intelligence avec toutes les Puissances, & que l'Univers sait, qu'avec autant de vigueur Sa Majesté fait présentement la guerre, avec autant de répugnance s'y est-elle déterminée, & pas plutôt que lorsque les Déclarations les plus fortes n'ont fait aucune impression sur le Roi de Prusse, & quand ses Alliés ont déjà été attaqués par ce Prince : qu'assurément Sa Maj. Imp. est extrêmement sensible à l'effusion de tant de sang innocent, & que le seul souvenir en couste infiniment à son cœur ; mais que la paix désirée est encore très-éloignée, si l'espérance qu'on met dans les sentimens pacifiques de Sa Majesté en est le seul fondement, Sa Maj. Imp. étant constamment résoluë d'exécuter religieusement ses Déclarations

rations solennelles de procurer aux Parties ce  
lezées une satisfaction juste & suffisante; de ce  
ne connoître aucune paix qu'à des conditions ce  
honorables, solides & avantageuses & de con- ce  
cert avec ses fidèles Alliés, & enfin de ne ce  
jamais permettre que pour un prétendu mé- ce  
nagement de sang innocent pendant un ce  
court espace de tems, le repos de l'Europe ce  
restât exposé aux dangers précédents; mais ce  
si on fait des propositions de paix, qui soient ce  
satisfaisantes pour les Parties lezées & accep- ce  
tables, Sa Maj. Imp. sera la première à don- ce  
ner les mains à tout ce que, conjointement ce  
avec ses Alliés, elle trouvera raisonnable. » A  
*St. Petersbourg* le 1. Décembre (V. S.) 1759.

Le mariage de la Princesse Caroline, dont  
on parloit peu depuis quelque- tems, fut enfin  
remis sur le tapis & arrêté dans les Assemblées  
des Etats de Hollande & de West- Frise au com-  
mencement de Février, malgré tous les obsta-  
cles qui s'y sont rencontrés depuis plus d'un  
an. Après bien des débats il y a été décidé,  
qu'en égard aux bonnes & éminentes qualités  
du Prince de Nassau- Weylbourg, ce mariage  
auroit lieu. On n'est pas des mieux instruit de  
ce qui y a été résolu à l'égard des enfans qui  
pourroient naître de ce mariage au cas de mort  
inopinée du jeune Prince Stadhouder, le Prince  
de Nassau- Weylbourg persistant sur-tout invio-  
lablement à professer la Religion Luthérienne;  
mais il y a apparence que tous les enfans qui  
pourront provenir de son mariage seront éle-  
vés & enseignés dans la Religion Protestante  
telle qu'elle se professe dans les Temples publics  
des Provinces de l'Union; au moyen de quoi  
ils jouiront de tous les droits & prérogatives  
attachés

attachés au Stadhouderat. Ce mariage a été fixé au 5. du présent mois de Mars, & doit avoir été célébré avec une pompe sans égale, tant les préparatifs auxquels on a travaillé pour le rendre brillant, ont été extraordinaires.

Il restoit encore cinq Vaisseaux à équiper de l'augmentation des 25 de guerre arrêtés par les Etats Généraux ; ce qui a donné lieu dans une des dernières Assemblées des Etats de Hollande & de West-Frise, de représenter encore, que le bien & la prospérité de la République ne dépendant uniquement que du commerce & de la navigation, il n'y avoit pas de moyens qu'il ne falût prendre pour y donner une protection décidée. Représentation qui a été suivie de l'effet, la résolution formelle ayant été prise, ensuite d'un consentement unanime des Provinces, pour que ces cinq Vaisseaux fussent équipés & mis en état d'être lancés en mer au plûtard pour la fin du présent mois de Mars. Les déprédations, ou rapines des Anglois, qui se font encore de tems en tems, ont été cause en partie de la résolution prise, afin d'être d'autant mieux en pouvoir de les réprimer efficacement.

On n'a pas fait une Députation à *Alger* pour demander au Dey satisfaction du Vaisseau Hollandois pillé, dont nous avons fait mention. Le Consul de la République à *Alger* l'a fait. Il a représenté au Dey la conduite desordonnée des Algériens envers les sujets commerçans Hollandois, & nommément à l'égard du Vaisseau ravagé, qui étoit chargé de plomb, & dont ils se sont emparés. Le Dey, sur cette simple représentation, a déclaré au Consul, qu'en égard à la haute considération qu'il avoit  
pour

pour les Etats-Généraux, & à la bonne harmonie qu'il désiroit d'entretenir avec eux, il avoit déjà ordonné la restitution de la cargaison du Vaisseau, avec peines afflictives contre quiconque de ses Sujets s'aviserait dorénavant d'insulter le Pavillon Hollandois. Le Consul ayant informé Leurs Hautes Puissances de cette déclaration, il fut résolu de lever leur contre-ordre donné à l'envoi des présens au Dey. Le Capitaine qui en est chargé a mis conséquemment à la voile, & il lui est enjoint de remercier le Dey de son attention, en l'assurant de la part de la République de la continuation de son amitié, & du désir sincère de ses Maîtres d'entretenir avec ce Prince la plus parfaite union.

Le 20. Février il y eut dans l'étenduë des sept Provinces un jour ordonné par les Etats Généraux, d'actions de grâces à Dieu, de jeûne & de prières; ce qui a été exécuté. Une Lettre circulaire de Leurs Hautes Puissances, pour la célébration de ce jour, avoit été adressée à ce sujet aux Provinces. Quoiqu'on ne soit pas dans l'habitude d'insérer ces Pièces dans nos Journaux, celle-ci cependant, pour les termes également pathétiques & pressans qu'elle renferme, nous a paru devoir y mériter une place. En voici la traduction.

NOBLES ET PUISSANS SEIGNEURS.

*P*endant que les horreurs de la guerre nous environnent de toutes parts, & que le bras étendu du Très-Haut conserve cet Etat tranquille au milieu de l'orage, tout nous appelle à reconnoître la main bienfaisante du Monarque de l'Univers, & nous prosterner, comme un peuple

peuple singulièrement favorisé, au pied de son Trône. Les motifs qui doivent nous porter à remplir avec une pieuse ardeur ce devoir solennel, bien loin de s'affoiblir, semble d'année en année acquérir de nouvelles forces. Si notre reconnaissance doit être proportionnée à la grandeur & au nombre des maux dont nous avons été garantis, & sous lesquels gémissent ces Pays infortunés qui sont le théâtre de la guerre, il n'est pas moins vrai que la mesure de notre sensibilité à la faveur de la protection divine doit être celle de notre contrition, en égard à l'indigne retour dont nous avons payé tant de bienfaits, & aux transgressions multipliées dont nous sommes rendus coupables. C'est ainsi que toutes sortes de considérations concourent à nous porter, tant à la reconnaissance qu'à l'humiliation, & que nous sommes appelés, en qualité d'hommes, de Citoyens & de Chrétiens, à célébrer avec actions de grâces les voyes miséricordieuses de la Providence à notre égard.

La conservation de notre liberté & de notre indépendance, le maintien de la Religion, la durée de la paix & l'abondance, ce sont-là les bénédictions qui exigent notre reconnaissance; la bonté du Très-Haut négligée, ses dons reçus avec indifférence, & ses Loix violées sans pudeur, sont des objets qui nous imposent la nécessité d'une profonde humiliation. Et quand même l'abus criminel des bienfaits passés ne fourniroit pas des motifs suffisans pour nous engager à ce devoir, l'avenir y suppléeroit, en nous offrant des sujets de la plus vive inquiétude.

Les calamités de la guerre continuent de nous entourer, & l'issuë en demeure cachée dans les décrets de la Providence. D'effrayantes inonda-

tions

vions ont de nouveau couvert une partie du Pays, & cette main redoutable qui ébranla si violemment la terre il y a quelques années, nous oblige derechef à respecter la puissance de l'Être qui sait sauver & perdre suivant son bon plaisir.

De l'autre côté il se présente une consolante perspective, qui laisse échapper quelques rayons d'espérance du milieu des sombres nuages qui sont suspendus sur nos têtes.

Quelques-unes des Puissances belligérantes paroissent désirer le retour de la paix, & commencent à frayer la route à cet heureux événement, dont les Pays, qui gémissent sous le poids de l'oppression, ont un besoin si indispensable, & auquel notre proximité au théâtre de la guerre nous fait prendre naturellement le plus vif intérêt.

Cette double considération des bienfaits que nous avons reçus, & des revers que nous n'avons que trop de raison de craindre, nous engage à publier un jour solennel de jeûne, de prières & d'actions de grâces, qui sera célébré dans toute l'étendue des Provinces-Unies, Pays associés, Villes & Ressorts d'icelles, le 20. du présent mois de Février pour nous remettre en ce jour à la protection du Très-Haut; pour reconnoître & adorer l'empire de la Providence; pour célébrer avec gratitude cette main secourable qui a protégé notre République dans des conjonctures si périlleuses, qui a préservé notre chère Patrie des calamités dont tant d'autres Pays ont été visités, qui a couvert de son ombre notre Religion, notre liberté, nos familles & nos possessions, nos privilèges & nos immunités; pour confesser en même-tems notre indignité avec sincérité & compo-  
position

ponction de cœur; témoigner nos sensibles regrets des pechés que nous avons commis; prier le Dieu des miséricordes d'éloigner de nous les jugemens que nous avons tant sujet de craindre, & de nous épargner les châtimens que nous n'avons que trop mérités; enfin pour implorer le pardon de nos transgressions sans nombre, mais sur tout un esprit de répentence & d'amendement, afin que les bénédictions du Très-Haut demeurent au milieu de nous, & qu'à l'abri de sa toute-puissante protection, l'Etat & l'Eglise soient garantis de tout danger jusqu'à la fin des siècles.

Et en même-tems que les habitans du Pays implorent sur la Patrie la protection divine, il convient qu'ils adressent au Roi des Rois les vœux les plus ardens en faveur des Souverains, sous le Gouvernement desquels ils jouissent des privilèges inestimables de la liberté & de la paix, pour que la Sagesse divine préside à tous leurs Conseils, dirige toutes leurs délibérations, & daigne employer leur vigilance, leur zèle, leur prudence & leur unanimité, comme autant d'instrumens utiles à la conservation des droits & privilèges des sujets, pour que toutes les mesures qu'ils prennent, & qui n'ont d'autre but que le maintien de la paix, l'avancement du Commerce, l'encouragement de la vertu, des Sciences & des Arts utiles, soient couronnées des plus heureux succès.

Nous devons aussi en cette conjoncture implorer la bénédiction divine sur la personne & l'éducation de Son Alt. Mgr. le Prince d'Orange & de Nassau, Stadhouder Héritaire des sept Provinces Unies, cet objet chéri de nos espérances, pour que le Dieu de ses Pères veuille à la conser-

conservation de ses jours précieux, & l'enrichisse des talens & des vertus qu'exige le haut rang qu'il occupe, & pour que sous la sage inspection du Prince, à qui la surveillance de son éducation a été principalement confiée, il acquière les qualités propres à devenir dans la suite un illustre & courageux défenseur de nos Libertés tant civiles que religieuses.

Il convient également que pénétrés de compassion envers ces Pays infortunés qui gémissent sous le fardeau de la guerre, & qui ont la douleur de se voir privés de ces droits civils & sacrés dont nous avons la libre jouissance, nous adressions nos ferventes prières au Souverain Arbitre du monde, afin qu'il daigne incliner les cœurs des Rois & des Princes à des sentimens de justice & d'humanité, & marquer le terme de cette funeste guerre qui a fait répandre des flots de sang humain, & qui couvre l'Europe entière de ruine & de désolation.

Enfin nous sommes encore obligés de supplier le Très-Haut qu'il veuille prendre en sa sainte & digne garde, & protéger contre toutes les entreprises ouvertes & machinations secrètes la Religion Protestante en général, combler en particulier de ses précieuses faveurs les Eglises qui fleurissent dans ces Provinces, afin que leur prospérité augmente de jour en jour; que toute division, soit dans l'Etat ou dans l'Eglise, cesse entièrement, & que le travail des Pasteurs soit couronné des plus heureux succès; le tout &c.

## ARTICLE V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.*

**T**out est présentement en quartiers d'hiver & de cantonnement dans les Armées, & tout s'y dispose pour rouvrir de bonne heure une nouvelle campagne, qui sera peut-être aussi & même plus sanglante qu'aucune des précédentes de cette malheureuse guerre, si elle doit en faire le terme, comme on en prend la pensée. Mais nonobstant le repos que prennent les troupes dans leurs quartiers, on y remarque toujours de ces mouvemens, de ces marches, même de ces escarmouches & prises de chevaux, de chariots, de vivres & de munitions, outre des prisonniers, qui signalent la petite guerre. Enfin toutes les Armées passent l'hiver à s'épier réciproquement, & si elles ont retiré chacune leurs postes avancés, c'est par un effet de la dureté de la saison. Celle des Prussiens en *Saxe* souffre beaucoup de la disette des vivres, tandis que l'Armée de l'Impératrice-Reine abonde de routes subsistances qui lui viennent sans interruption de la *Bohème*, dont la Capitale fourmille journellement de caissons & de voitures chargés de toutes sortes de consommions, qui viennent à la file les uns après les autres pourvoir tellement les troupes de Sa Maj. aux ordres du Maréchal de Daun, & en même-tems le Pays qu'elles occupent, que le pain, la viande & les autres denrées nécessaires

nécessaires à la vie y sont à très-bas prix.

Jusques au 3. de Février tout a été à la grande Armée Impériale & Royale en Saxe & à celle du Roi de Prusse dans un état d'observation. Quoiqu'il ne s'y soit rien passé, à la réserve de quelques petits coups de main, l'on ne pouvoit cependant dire que ces deux Armées, l'une près de *Dresde*, l'autre près de *Freyberg* où elles avoient leur Quartier-Général, ne tinssent encore la campagne en quelque manière. Aussi aucun Général, aucun Officier des deux côtés n'avoient de congé. Mr. le Maréchal de Daun qui venoit de transporter son Quartier-Général à *Pirna*, où il est actuellement, a laissé dans *Dresde* neuf Régimens d'Infanterie. Le Général Laudohn qui a été nommé Commandant en chef de *Bohème*, s'occupoit à *Brixen*, dans les premiers jours de Février, des arrangemens pour exécuter une expédition importante. Un Capitaine dépêché par l'Impératrice de Russie, y arriva le 29. chargé de lui remettre un riche présent dont cette Souveraine le gratifie en récompense de son mérite & des services qui lui a rendus en diverses occasions pendant le cours de la dernière campagne. Le présent consiste en une Epée d'or, garnie de gros brillans que l'on estime à plus de dix mille roubles. Le Général Draskowitz, à qui est confié le Commandement du Corps qui est dans la *Haute-Silese*, a son Quartier Général à *Fulneck*, d'où chaque jour il arrive des Exprés à Mr. le Maréchal, sur des mouvemens qu'il y fait. D'un autre côté le Général Fouquet des Prussiens, qui étoit arrivé le 22. Janvier à *Franckenstein* avec un Corps d'environ 7000 hommes, s'est rendu

*Armées de  
l'Impéra-  
trice-Reine  
& du Roi  
de Prusse.*

le lendemain à *Reichenbach*, pendant que quatre Bataillons Prussiens venus de *Strehlen* s'étoient portés dès le 20. dans ce dernier endroit, d'où ils se sont remis en marche le 21. sur *Scherweidnitz*. Le 24. le Général Fouquet est parti de *Reichenbach* pour les joindre. Il s'est réuni au Général Schmettau en *Lusace* & campoit le 30. dans le voisinage de *Lauban*. On ne pénétroit pas d'abord la cause de ces mouvemens, mais peu de jours après on les a attribués à ceux d'un gros Corps de troupes de l'Armée Russe qui marchoit vers la *Silese* où on l'assure arrivé des frontières de la *Pologne*, & qu'il est même actuellement près de *Glogau*, sans doute dans le dessein d'exécuter quelque importante expédition qui donnera le poids à d'autres. Au reste les troupes légères de cette Armée pénètrent dans la *Poméranie-Prussienne*, y enlèvent les fourages & obligent les habitans de les voiturer jusques aux confins de la *Pologne*.

Dans cette conjoncture le Roi de Prusse se tient constamment à *Freyberg*, où l'on présume qu'il passera l'hiver; & pour empêcher que les Autrichiens ne forment quelque entreprise du côté du Bois de *Tarante*, il a ordonné d'en boucher les passages & les avenues par de grands abattis. Sa Majesté vient de faire une nombreuse promotion dans son Armée, dont Mrs. de Goltz & de Bulow, Généraux-Majors d'Infanterie, ont été nommés Lieutenans-Généraux; les Colonels de Wangenheim, Zeunert, Krusemarck, Siebourg & Tettenhorn Généraux-Majors. Elle a en même tems disposé de neuf Régimens vacans, & créé dix-sept Colonels & vingt-sept Lieutenans-Colonels de différens

différens Corps. Le Prince Henri son frère, dont la santé est dérangée, a quitté l'Armée pour aller se rétablir à *Wittenberg*. Quant au Corps de 16000 hommes détaché de l'Armée alliée en *Franconie* sous les ordres du Prince héréditaire de Brunswich, & qui a joint l'Armée Prussienne, il occupe des quartiers de cantonnement dans les environs de *Chemnitz* & d'*Oederen*. Il a dû retourner en *Franconie*. L'ordre en a été révoqué ; & présentement on dit que ce Corps s'est mis tout-à-coup en mouvement. On saura ainsi bientôt, la chose étant, vers quel endroit il aura dirigé sa marche.

Les exactions continuent dans la partie de la *Saxe* occupée par les Prussiens, qui réduisent surtout l'infortunée Ville de *Leypsig* à un état lamentable. Elle doit sans contreait payer les 800000 écus qui lui sont demandés ; moitié a été accordée après un refus total sous la raison d'impuissance : c'étoit une foiblesse de la part de la Ville. Moitié des Magistrats détenus ont été conséquemment relâchés. L'autre moitié le sera vraisemblablement après le paiement du restant de la somme. Outre *Leypsig*, *Freyberg* doit payer 70000 écus, *Chemnitz* autant ; *Zwickau* 40000, & le Cercle des *Montagnes* 800000 avec 900000 rations de foin, 30000 boisseaux d'avoine & mille recrues. Tout est demandé sous peine d'exécution militaire en cas de refus. Tandis qu'on ne s'occupe que de ces exactions ruineuses pour les malheureux Saxons du côté du Roi de Prusse, le grand mais sage ennemi que ce Prince a en opposition, ce *Fabius* de notre siècle, Mr. le Maréchal de Daun, n'use de ses profonds talens que

pour le laisser se morfondre, & en épiant les démarches de le faire tomber dans le piège qu'il tendoit lui-même. L'affaire mémorable de *Maxen* & autres le manifestent. Un coup nouveau auroit eu un succès à peu près semblable, si des avis que nous ne pouvons pas encore assurer pour fondés, portent juste. Le Général *Schmettau* y auroit été enveloppé & pris avec 4 à 5 mille hommes par un Corps aux ordres du Général *Zelchwitz* des troupes Saxonnes. Mais suspendons là-dessus. Et croyons plutôt un autre coup de maître exécuté le 18. ou le 19. Février par le Général *Beck*, qui auroit fait mettre bas les armes à quatre Régimens Prussiens près de *Gersdorff*.

*Promotion dans l'Ordre Militaire de Marie-Therese.*

Avant de rapporter le peu que présentent les autres Armées dans cette saison d'hiver, rapportons la cérémonie d'une promotion faite à *Dresde* par le Maréchal Comte de *Daun*. En conséquence de pleins-pouvoirs qu'il avoit reçus de *Vienne* le 26. Janvier, de procéder à la réception des Grands-Croix & Chevaliers de l'Ordre Militaire de *Marie-Therese*, nouvellement créés par l'Empereur en qualité de Grand-Maitre de cet Ordre, Son Excellence fixa la cérémonie au 23, & fit avertir les Officiers qui étoient compris dans la promotion, de se trouver le même jour au Quartier-Général qui étoit encore pour lors à *Dresde*. Dès qu'ils s'y furent assemblés, le plus ancien des Aides-de-Camp-Généraux les appella tous par leurs noms, & de la manière qu'ils étoient inscrits sur la liste. Ensuite le Feldt-Maréchal leur adressa un discours, dans lequel, après leur avoir expliqué la dignité, le but & les statuts de l'Ordre, il les exhorta à continuer de donner des marques de prudence & de valeur. Ce préambule finit

toute l'assemblée monta à cheval, & se rendit en cet ordre à la grande Chapelle du Palais. Les Grenadiers du Régiment de Deux-Ponts, Dragons, ouvroient la marche. Ils étoient suivis de deux Aides-de-Camp de l'Armée, & ceux-ci de tous les Récipiendaires deux à deux, suivant leur rang. Derrière eux défilèrent les Chevaliers disposés de même, & à la suite des Grand-Croix venoit le Comte de Daun, ayant de chaque côté, mais un peu en arrière, deux Généraux & un Aide-de-Camp de l'Armée, auxquels succédoient l'Ecuyer & les chevaux de main de Son Excellence, une partie des Chasseurs à cheval, les Dragons de l'Etat-Major bordant la haye, & enfin la Compagnie du Régiment de Dragons de Bathiani, laquelle fermoit la marche.

Vis-à-vis la grande Chapelle de la Cour étoit placée une Compagnie de Grenadiers du Régiment de l'Empereur, Infanterie, avec son Drapeau déployé. La caisse batit à l'approche de la marche, & les Compagnies des deux Régimens, qui avoient fait partie du cortège, allèrent se ranger près de la Chapelle, où les Candidats & les Chevaliers entrèrent au son des timballes & des trompettes. Ils y entendirent le Service divin, qui fut célébré par le premier Aumônier de l'Armée, & se rendirent de-là dans le même ordre au Palais des Princes près de la porte de *Pirna*, où les Grenadiers du Régiment de Daun les attendoient avec les timballes du Régiment d'O. Donel, Cuirassiers. Arrivés dans la Salle destinée à la fonction, les Récipiendaires s'y mirent en file selon leur rang, & les Chevaliers, observant la même distinction, occupèrent les deux côtés d'un fauteuil, placé sur

un tapis pour le Feldt-Maréchal, qui donna aux nouveaux promus les premières marques de l'Ordre avec les cérémonies ordinaires, sous les yeux d'une nombreuse Noblesse & en présence d'une grande partie des Officiers de l'Armée. Après l'acte de réception on dressa deux tables, l'une de 60 couverts, à laquelle dîna Mr. le Maréchal avec six Grands-Croix & 54 Chevaliers de l'Ordre; l'autre de 30 couverts, chacune servie de mets les plus exquis, au milieu des fanfares de timbales & de trompettes.

Voici ceux qui furent installés dans cet Ordre, institué en faveur des vertus militaires : *Grands Croix*, Mrs. de Maquire, Général d'Infanterie & Beck, Lieutenant-Général. *Chevaliers*, Mr. de Guasco, Lieutenant-Général; Pugnetti, Colonel; Pablowsky de Rosenfeld, & Kereckes, Lieutenans-Colonels; Bernkopf, Major; O-Kelly, Lieutenant-Général; Muray, Colonel; Humbracht, Capitaine de Grenadiers; Rhedey, Colonel; Caracciolo, Général-Major; Bechardt, Capitaine de Grenadiers; Caramelli, Général-Major; Riese, Colonel; Broune, Général-Major; Treis & Koch, Colonels; Rossin, Lieutenant-Colonel; Ravizza, Major; Alton, Colonel; Straffer, Lieutenant-Colonel; Rolke, Major; le Prince Joseph Lobkowitz, Général-Major; Gabelkowen & Lelbelfing, Colonels; Worbeer, Capitaine de Grenadiers; Gemmingen, Colonel; Rohschütz, Lieutenant-Colonel; Tomioji de Fabris; Kokorzowa, Capitaine de Grenadiers; Parcell, Major; Zettwitz, Colonel; Guasco, Général-Major; Beaulieu, Major; Tortôck, Colonel; Gatsler, Capitaine de Cavalerie; Binder, Capitaine de Grenadiers; & Ripke, Major : en tout deux Grands-Croix & trente-sept Chevaliers. La

Le Quartier Général de l'Armée-Russienne est depuis le 20. Décembre à *Mariembourg*, Ville de Pologne dans la Prusse-Royale à 12 lieues de *Dantzic*, où il doit rester, jusqu'à ce que les grandes opérations militaires recommencent une nouvelle campagne. Mais les moindres ne laissent pas de continuer, puisqu'un Corps détaché de cette Armée se trouve actuellement près de *Glogau* en *Silésie*, pour y faire une grande diversion aux Prussiens. Du reste tout ce qui entre dans le détail d'une Armée y est arrivé de l'intérieur de la Russie, & l'on a pourvû aux magazins. On a distribué aux troupes des uniformes neufs; on a fait quelques nouveaux réglemens touchant l'artillerie; & un grand nombre de chevaux de remonte arrivés pour la Cavalerie, va être suivi d'un autre plus considérable encore qui est en chemin. Enfin la Russie, qui a actuellement près de trois cens mille hommes sur pied, prend les mesures les plus efficaces pour agir la campagne prochaine avec une vigueur capable de finir une bonne fois cette guerre si ruineuse pour tant de Pays & de peuples qu'elle désole, en même-tems qu'elle sera bien en garde contre la Flotte Angloise, que le Ministre d'Angleterre a annoncé au Ministère Russe devoir arriver dans la mer *Baltique*: car on regarde plus dans cet envoi d'une Escadre Britannique, s'il se fait, le dessein de troubler dans la *Baltique* le commerce des Russes, & de leur couper la communication avec la *Prusse* leur conquête, que la protection imaginée à donner à la navigation & au commerce seul des Anglois dans cette mer. Le bon état de la Marine Russe & des Chantiers tant à *Petersbourg* qu'à

*Armées des Russes, des Suédois & Prussiens en Pologne & en Poméranie.*

*Riga* & dans les autres Ports, peut beaucoup en tous les cas. Le Général de Soltikow qui commande l'Armée de l'Impératrice Czarienne est actuellement à *Peterbourg*, concertant avec le Ministère les opérations de la nouvelle campagne à faire. Le Marquis de Montalibert, François, qui a fait la Campagne par ordre de sa Cour dans les Armées de Russie, est aussi à *Peterbourg*, où il assiste régulièrement aux conférences qui se tiennent en forme de Conseil de guerre pour régler le plan de ces opérations. Il doit retourner incessamment à l'Armée du Comte de Soltikow.

Pendant que cette Armée se prépare à rentrer de bonne heure en campagne, & que le détachement qui en a été fait, trouble déjà les Prussiens en *Silésie*, les Suedois en *Poméranie* aux ordres du Général de Lantigshausen, que l'on croyoit devoir demeurer tranquilles en leurs quartiers dans cette rude saison, se sont signalés par des mouvemens, faits ensuite d'autres par ce qu'il y a encore de Prussiens dans cette Province commandés par le Général de Manteuffel. Ce dernier partit d'*Anclam* le 20. Février à la tête d'environ 4000 hommes. Il passa la *Peene*, & surprit les petits postes des Suedois de ce côté. Poussant de-là jusqu'à *Greifswaldt*, il y trouva leur quartier principal, qui fut bientôt sous les armes, & en défensive; ce qui l'obligea à se replier, emmenant avec lui environ 150 prisonniers. Jusques au 27. tous ces jours les troupes ont été aux prises & se sont signalées par de petits combats où il y a eu perte à peu près égale de part & d'autre. Mais le 28. il se passa une affaire sérieuse à *Anclam*, habilement menagée par  
le

le Général de Lantingshausen, aussi a-t-elle eu tout le succès qu'il en pouvoit attendre. A quatre heures du matin par une marche savante se trouvant à portée de cette Place, il fit avancer le long de la Digue ou Chaussée du Fauxbourg, trois Bataillons commandés par le Comte de Horn, pour attaquer le poste avancé des Prussiens & détruire le Pont. Ce poste qui fut fort maltraité se retira précipitamment dans *Anclam*. Trois pelotons de troupes Suedoises poursuivant vivement les fuyards, entrèrent en même-tems dans la Ville, pénétrèrent jusqu'à la Place d'armes, & trouverent à la tête de la Grande-garde le Général Prussien de Manteuffel donnant ses ordres pour faire assembler la Garnison. Il prenoit les Suedois pour des Prussiens; il s'approcha d'eux & leur cria de se rendre au plus vite à la Porte. Le Capitaine Suedois qui commandoit les trois pelotons répondit *Nous sommes Suedois & vous êtes mon prisonnier*. Mr. de Manteuffel sur sa méprise voulut se sauver, mais un Soldat lui donna deux coups de baïonnette, l'un à la tête & l'autre à la cuisse, qui le firent tomber entre les bras du Capitaine. Sur ces entrefaites la Garnison Prussienne s'étant rassemblée & arrivant de tous côtés, les pelotons Suedois durent songer à leur retraite; ce qu'ils firent la baïonnette au bout du fusil en poussant les troupes qui remplissoient déjà les rues: ils s'ouvrirent ainsi un passage jusqu'au Pont, dont il leur falut forcer la garde; & ayant baissé le Pont-levis, ils sortirent heureusement de la Ville. Trois Bataillons dont ces trois courageux pelotons Suedois faisoient partie, & qui étoient restés au dehors à l'autre bout du Pont, favorisèrent beaucoup leur retraite

retraite par un feu continuel qu'ils firent sur les Prussiens, dont il y eut beaucoup de tués & de blessés en cette occasion. Outre le Général de Manteuffel on leur a fait prisonniers un Major, quatre autres Officiers & 140 Soldats, & on leur a pris trois pièces de canon. Du côté des Suedois il y a eu deux Capitaines tués, un blessé, deux Officiers subalternes blessés dont l'un fait prisonnier, 50 Soldats tués & cent autres blessés ou prisonniers. Enfin depuis le 20. Janvier jusqu'à l'affaire d'*Anclam* on leur compte environ 350 hommes en toute perte; & du côté des Prussiens on voit qu'elle va à autaut & à plus en morts & blessés, outre 400 prisonniers sans compter les déserteurs qui sont en nombre.

Le lendemain du coup donné à *Anclam* le Général de Lantigshausen y envoya le Baron de Wrangel, déclarer au Général de Stutterheim qui commandoit les troupes Prussiennes depuis l'enlèvement de Mr. de Manteuffel, que quelque répugnance qu'eut Mr. de Lantigshausen de détruire une Ville dont il n'avoit aucun sujet d'être mécontent, il seroit néanmoins obligé d'y mettre le feu, si l'on ne prevenoit ce malheur, en faisant rompre le Pont de la *Peene*. C'étoit ici une seconde sommation, la première ayant été éludée; mais elle fit sur Mr. de Stutterheim l'impression convenable. Le Pont a été rompu le même jour 29. Janvier. Ainsi les affaires en *Pomeranie* deviennent sérieuses, quoique les Prussiens occupent encore *Anclam*, & que les Suedois fassent mine de retourner dans la patrie du pays qui est sous leur dépendance. Les premiers sont supérieurs en force; mais tandis qu'ils continuent en mouvemens, des troupes Prussiennes détachées vers le

le *Mecklembourg* sous la conduite du Général *Haus*, & d'autres réparties en des quartiers de rafraichissement dans la *Marche-Ukerane* & dans la partie orientale de l'*Oder*, doivent se porter à *Medow*, pour s'y joindre au Corps délabré du Général *Stutterheim*; de sorte que le *Mecklembourg*, qui étoit dans la plus vivé appréhension d'une nouvelle visite des Prussiens qui l'auroient de nouveau succès, s'en trouve actuellement garanti. Ils seront ainsi obligés de chercher ailleurs que dans ce Duché des recrues, des remontes & des subsistances, dont les habitans étoient déjà autant que prévenus sur les livraisons par le Général de *Manteuffel*, qui a terminé ses exploits en *Pomeranie* & dans le *Mecklembourg*, vraisemblablement pour toute cette guerre, dût-il survivre à ses blessures. Les Suédois l'auroient déjà envoyé à *Stralsund*, mais ne pouvant supporter les fatigues du transport, ils l'ont laissé à *Greiffswaldt* jusqu'à ce qu'il fût hors de danger de mourir de ses blessures. Cependant cette Place ne leur paroissant pas de toute sûreté pour un prisonnier de son grade, ils ont tiré de lui un Biller, par lequel il s'engage à se reconnoître pour leur prisonnier de guerre, & à se conduire comme tel en quelque lieu que ce soit jusqu'au tems de son échange. Il doit être actuellement à Berlin.

Nous devons encore un mot à l'affaire du Colonel de *Hordt* Suédois, dont on a fait mention le mois passé. Il a été dit que le Lieutenant-Général de *Soltikow* Russe, n'avoit été arrêté par les Prussiens & conduit à *Spandau* par représailles d'un pareil traitement fait au Colonel en *Russie*; mais le retour à *Petersbourg* de ce Général, dont l'échange avoit paru si délicat

délicat, eu égard au Comte, a desabusé un chacun. Cependant les sentimens sont fort partagés sur le sort de Mr. de Hordt, & l'on croit qu'il ne sera ni échangé pour rentrer au service de Prusse, ni livré à la Suede pour subir la Sentence portée contre lui.

*Armées de  
France, de  
l'Empire &  
des Alliés.*

De cette transition passant aux Armées du Rhin, dont il ne se présente aucun événement de marque; elles ont terminé leurs opérations, & se trouvent toutes dans leurs quartiers d'hiver. Celle du Roi Très-Chrétien, commandée par le Maréchal de Broglie, ne les a pas pris entièrement derrière le Mejn & le Rhin: elle a nombre de Régimens sur la rive droite de l'un & de l'autre de ces Fleuves, & elle occupe de bons postes sur la *Lahn*. *Giefsen* en est occupé par une Garnison qui ne manque de rien. Des Détachemens s'en sont portés le 11. Février à une lieüe; & le Général François qui y commande est allé jusqu'au-delà du Pont de *Mahlmuhl*, pendant que d'autres troupes ont poussé par *Laubach* & *Grumbertg* jusques aux environs de *Hombourg*. Ces divers détachemens ont fait sur les Hannovriens quelques prisonniers. Après que les quartiers d'hiver furent assignés au Corps de troupes Wirtembourgeoises que leur Souverain a conduit lui-même à l'Armée Française, Son Alt. Sér. est retournée à sa résidence de *Stutgard*, & a déjà fait la revüe de ses Régimens d'Infanterie & de Cavalerie qui y étoient restés en garnison, & qui se sont continuellement exercés dans les manœuvres militaires.

L'Armée d'Empire, commandée par le Maréchal Comte de Serbelloni, en l'absence du Duc de Deux-Ponts, qui continuë d'être à

*Vienna,*

*Viunne*, a été en quelques mouvemens dans ses quartiers d'hiver en *Franconie*, sur un avis confirmé & réel que le Corps des *Hannovriens*, que le Prince Héritaire de *Brunswick* avoit conduit au Roi de *Prusse* en *Saxe*, étoit en marche pour revenir à l'Armée des Alliés. D'abord le Maréchal a renforcé ses postes avancés & formé un cordon pour s'opposer aux attaques qui se seroient présentées en cette marche; mais les troupes ont repris quelques jours après leur précédente position à la réception d'un nouvel avis constaté, que le Prince de *Brunswick* étoit retourné vers *Chemnitz* & *Freyberg*, d'où il s'étoit ébranlé avec son Corps. Il y a eu encore une alterte dans les premiers jours du mois de Février vers les postes avancés de l'Armée d'Empire, sur ce qu'un gros détachement *Prussien* a été à *Zwickau* où il a enlevé 2000 écus & emmené deux Otages, en demandant des livraisons extraordinaires en grains & en fourrages; & comme d'autres détachemens ont pénétré en même tems dans le pays d'*Altenbourg* & dans la *Thuringe* pour amasser des subsistances; le Prince de *Srolberg*, qui sert en qualité de Lieutenant Général à cette Armée, a fait également de petits détachemens de Chasseurs & autres troupes légères pour les en empêcher: Poussant leur pointe j's ont attaqué à *Mulzen* à quelque distance de *Zwickau*, un détachement *Prussien*, l'en ont délogé & poursuivi jusqu'au-delà de *Lichtenstein*. Les *Prussiens* ont perdu dans ce choc 13 hommes tués, outre plusieurs chevaux enlevés. Un Aide-de-Camp du Roi de *Prusse*, qui s'y trouvoit, a été fait prisonnier avec 30 hommes. Tout le reste du détachement *Prussien*, qui consistoit en 200 Cavaliers,

a été dispersé & blessé. La perte des Impériaux n'a été que de deux Soldats tués & quelques autres blessés. D'un autre côté des Hussars & Chasseurs de l'Armée Alliée s'étant portés le 25. Janvier à *Fulde*, firent assembler les principaux Membres du Chapitre & du Conseil, auxquels ils déclarèrent de la part du Prince Ferdinand de Brunswick, qu'en punition de leur désobéissance à une sommation qui leur avoit été faite, de se rendre à son Quartier Général, ils eussent non-seulement à les suivre, mais encore à payer cent Louïs d'or pendant chacun des quatre jours consécutifs, à fournir cent bêtes à corne, 300 moutons & quatre muids de vin. Ces troupes ne sortirent de la Ville que vers les neuf heures du soir, emmenèrent avec elles en Otages le Directeur de la Chambre, deux Conseillers & un Employé. Et c'est ainsi que la petite guerre continuë en attendant les grandes opérations d'une nouvelle campagne.

L'Armée Alliée qui a pris ses Quartiers d'hiver dans les Evêchés de *Westphalie*, a son Quartier-Général transféré de *Marburg* à *Paderborn*, où le Prince Ferdinand qui la commande en chef se trouve depuis le 30. Janvier, & y occupe l'Hôtel du Prince de *Furtemberg*, Chanoine de la Cathédrale. Le Lieutenant-Général *Imhoff* commande le Cordon de *Fritzlaer*, qui est couvert par les postes de *Marburg*, *Dillembourg*, *Stauffembourg* & *Hombourg*. Le Corps du Général *Wangenheim* est dans le *Sauerland*. Les Hessois demeurent dans leur district, excepté le Régiment des Gardes qui s'est rendu à *Paderborn*. Le Général *Sporcken* commande à *Munster*. Le tout se tient prêt à faire des jonctions, si les circonstances le demandent.

HESSE. Ce pays a perdu son Souverain. Le Sérénissime Guillaume VIII. Landgrave de Hesse-Cassel, Prince du Saint Empire Romain, mourut la nuit du 28. au 29. Janvier au Château de *Rhinzeln* au Comté de *Schaumbourg*. Ce Prince, frère puiné du dernier Roi de Suede, aux Etats héréditaires duquel il succéda après sa mort en 1751, étoit né le 10. Mars 1682. Il avoit été long-tems au service des Etats-Généraux des Provinces Unies, & pendant plusieurs années il avoit eu le Gouvernement de *Maëstrichts*. C'étoit un Prince d'un grand génie, & qui occupera vrayement une place notable dans l'Histoire d'Allemagne. Il ne laisse qu'un fils unique successeur à ses Etats, le Sérénissime Prince Frédéric né le 14. Août 1720. On prévoit que cet événement, sur-tout dans les circonstances présentes, pourra avoir différentes suites. Les conjectures ne manquent pas d'y trouver place chez les spéculatifs. On en hazarde beaucoup; mais il est de l'ordre d'attendre ce qui s'en décidera avant d'y entrer. La Princesse d'Angleterre épouse du nouveau Landgrave, qui étoit restée à *Rhinzeln* jusqu'au moment du décès de son Beau-père, s'est retirée à *Zell*, où elle est résoluë de demeurer jusqu'à d'autres changemens, avec la Princesse Charlotte de Hesse, qui l'y a accompagnée. Le 6. Février le corps du feu Landgrave arriva de *Rhinzeln* à *Cassel*, & fut déposé au Château jusqu'au jour de son inhumation, pour laquelle on fait de grands préparatifs. Le jour précédent, on rendit à *Hanau*, *Munzenberg* hommage au Prince Guillaume, l'ainé des petits-fils du feu Landgrave, sous la tutelle de sa mère, qui a pris la Régence & l'administration de ce Comté, comme appartenant

tenant à son fils, en vertu d'une abdication qui en a été faite en sa faveur par le Prince son père. Mais on a jugé autrement de ce cas; & les suites en ont été, que les Membres de la Régence de *Hanau* ont été mis aux arrêts par ordre du Maréchal de Broglie, pour avoir, sans permission, pris acte de possession du Comté, au nom du jeune Prince de Hesse-Cassel, qui est maintenant à la Cour de *Copenhague*. Ils y resteront jusqu'à ce que les Cours de *Vienne* & de *Versailles* en aient décidé autrement.

Le Landgrave régnant est attendu dans ses Etats, où vraisemblablement il y aura une révolution dans le Ministère & dans le système des affaires. Mais on ne le dit pas encore parti de *Magdebourg*, où il fait les fonctions de Vice-Gouverneur, comme étant au service du Roi de Prusse. Il en a cependant demandé la permission à ce Prince, en lui envoyant à *Freyberg* un Lieutenant-Colonel pour lui notifier la mort du Landgrave son père.

**V I E N N E.** Le Mariage de l'Archiduc aîné avec la Princesse de Parme est fixé au mois de Septembre prochain. Le Maréchal Prince Wenceslas de Lichtenstein, est désigné pour aller recevoir & conduire à *Vienne* cette Princesse.

Le Maréchal Prince de Deux-Ponts ayant été nommé Grand-Croix de l'Ordre Militaire de Marie Thérèse, l'Empereur a fait la cérémonie de le revêtir des marques de cet Ordre.

Les Princes Royaux de Pologne, après avoir pris congé de Leurs Maj. Imp. & de l'auguste Famille, sont partis le 28. Janvier pour *Varsovie*.

Des colonnes de Bannalistes de mille hommes passent depuis quelques semaines devant *Vienne*, allant à l'Armée de l'Impératrice-Reine. Ces Corps, dont on reçoit de bons services, seront plus nombreux cette campagne à l'Armée, que l'année précédente.

Le 13. Février 26 pièces de canon de douze & de six livres de balle, & huit Obusiers sont partis de *Vienne* pour l'Armée de l'Empire, où l'Impératrice les envoie. Les munitions vont suivre.

*Quelques autres nouvelles sont ramises, avec l'article des Morts, au mois prochain.*